

20 janvier 1988

Numéro 268

L'AGENT PROVOCATEUR
DU SCRS À LA CSN:

OTTAWA DOIT S'EXPLIQUER!

Apprenant que Marc Boivin était en fait un agent à la solde des services secrets fédéraux, plusieurs militantes et militants ont vu sous un éclairage différent des gestes, propositions ou actions pour lesquels il les avait sollicités ou dont ils avaient été témoins. Et c'est spontanément qu'ils sont entrés en communication avec la CSN pour nous les narrer et offrir d'en témoigner en temps et lieux appropriés.

En retournant, aujourd'hui, au Comité de surveillance des services secrets fédéraux un dossier sur certaines activités de leur agent Boivin, la CSN pose au pouvoir politique une question cruciale: en quoi des propositions d'incendiat, d'enlèvement de personnes, de destruction d'édifices et de violence physique, de la part de l'agent Marc Boivin, relèvent-elles du mandat du SCRS d'assurer la "sécurité nationale"?

La CSN espère que ces révélations entraîneront, en plus de l'enquête du Comité de surveillance, une condamnation par le Parlement du Canada, et par l'opinion publique, des activités pour le moins ténébreuses des services secrets canadiens au sein du mouvement syndical canadien et dont ont été victimes la CEQ, le SCFP, les TUA, la BC Fed. et la CSN, comme l'a admis le solliciteur général James Kelleher.



Coordination

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

Rédaction

Jean-Anne Bouchard
Michel Crête
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Diane Lapointe
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

et la collaboration
de nombreuses personnes

Photographes

Alain Chagnon
Robert Fréchette
Louise De Grosbois
Jean-François Leblanc
Guy Ouellet
Hélène Rochon (Québec)

Conception graphique

Jean Gladu

Montage

Mychèle Arbour

Caricaturiste

Garnotte

Composition

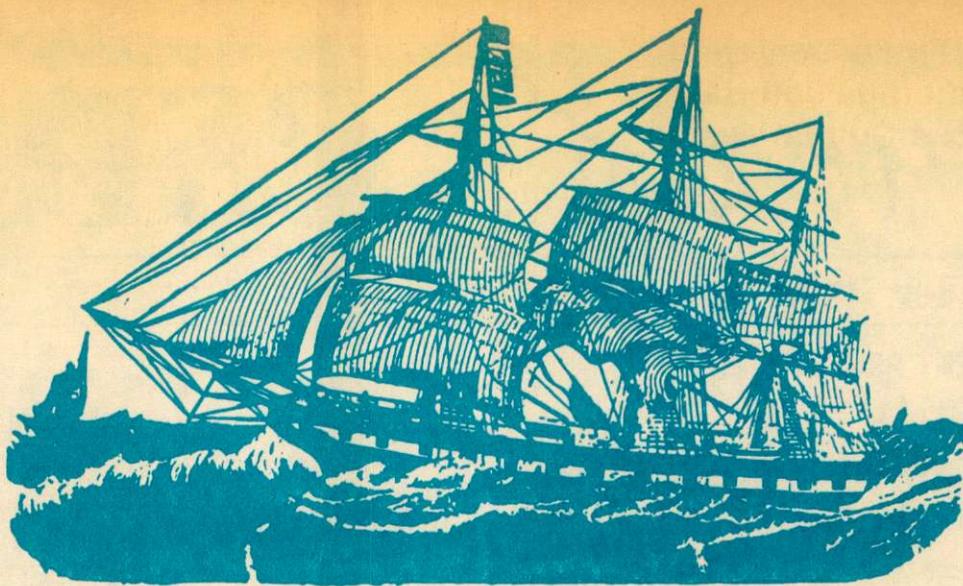
Tricycle compo

Impression

Métropole Litho

Distribution

l'équipe de distribution CSN
(514-598-2233)



Préserver l'industrie navale

MM. Michel Côté et Daniel Johnson, respectivement ministre des Approvisionnements et Services du Canada et ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, doivent respecter les engagements qu'ils ont pris au cours de la dernière année, sinon c'en est fini de la construction navale au Québec, et à moyen terme, c'est la fermeture complète des chantiers maritimes.

C'est ce qu'a déclaré Gérald Larose, au cours d'une conférence de presse en compagnie des représentants des syndicats des chantiers maritimes de Montréal, de Tracy et de Lauzon.

Le président de la CSN a rappelé que lorsque les rumeurs concernant l'octroi de la deuxième phase des frégates ont circulé, l'automne dernier, la centrale avait alerté les autorités gouvernementales que si ce contrat n'était pas octroyé aux chantiers maritimes québécois, cela conduirait à leur disparition. Or, c'est justement ce que reflète le plan de redressement déposé par Marine Industrie au début de janvier.

Les deux ministres s'étaient engagés à ce que Marine Industrie, en faisant l'acquisition de Versatile, l'année dernière, consolide les opérations des trois complexes afin d'assurer les emplois des travailleurs et maintienne la réalisation des contrats octroyés dans les chantiers qui les avaient obtenus. Ils avaient également affirmé que cette transaction se faisait dans l'intérêt des travailleurs du Québec.

La CSN maintient que les gouvernements du Québec et du Canada doivent prendre leurs responsabilités et respecter leurs engagements, de façon à maintenir ce secteur industriel et lui permettre de se développer.

La CSN a donc réclamé des rencontres urgentes avec le premier ministre Bourassa et les autorités fédérales pour trouver

des solutions adéquates au maintien du secteur de la construction navale et à son développement, ainsi que pour obtenir des mesures établissant un programme de compensation pour les travailleurs qui perdront leur lien d'emploi.

Le ministre Johnson avait donné des garanties écrites que le groupe de travail mis sur pied en janvier 1987 serait appelé à examiner et à étudier les alternatives et les options qui s'offriraient à Marine Industrie dans la cadre de la rentabilisation de l'ensemble des chantiers maritimes.

Or, ces engagements n'ont jamais été tenus. Les rencontres du groupe de travail ont été limitées à la remise d'information financières, et à la remise, mercredi le 6 janvier, du plan de redressement préparé par la haute direction de Marine.

Quant au ministre Côté, sa responsabilité était de voir à ce que le Québec ait sa part dans la deuxième phase du programme de construction des frégates. C'est d'ailleurs ce qu'il avait mentionné à la plupart des intervenants du secteur (employeurs, syndicats, gouvernement provincial).

Or, il est devenu complètement muet depuis que le contrat a été donné au chantier de St-John's, laissant aujourd'hui plusieurs centaines de travailleurs sur le pavé, et condamnant les autres travailleurs des chantiers maritimes à un avenir incertain.

Quant à Marine Industrie, son plan de redressement ne respecte pas les engagements pris par son ministre responsable, M. Daniel Johnson, montrant encore là son attitude de relations de travail qui repose essentiellement sur des décisions unilatérales.

A cet effet, les syndicats ont demandé de rencontrer la haute direction de Marine, de façon à entamer au plus tôt un processus sérieux de discussions dans le cadre des engagements déjà pris par le ministre Johnson.



NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 2,024 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.

Extrait de la sentence
du juge Jourdain
sur le cas Guy Boisvert

“Marc Boivin est à l’origine de l’idée d’utiliser des explosifs”

Le mandat des salarié-e-s de la CSN: soutenir les travailleuses et les travailleurs, organiser la mobilisation, solutionner les problèmes quotidiens, canaliser les frustrations compréhensibles. Le mandat d’un agent provocateur des services secrets: compromettre les militantes et les militants, semer l’inquiétude et le doute, faire jeter le discrédit sur l’action syndicale, proposer des actions violentes.

Le jugement du juge Claude Jourdain, de la Cour des Sessions de la Paix de Québec, dans la cause de Guy Boisvert, vient mettre en lumière la façon d’agir des polices secrètes: tendre des pièges, compromettre des militants, profiter de la fragilité de celles et de ceux qui doivent supporter les multiples conséquences de conflits souvent longs et difficiles.

Les conseillères et conseillers syndicaux dont l’action se situe au coeur des luttes, qui doivent apporter un soutien constant et quotidien à des travailleurs et des travailleuses en conflit, sont parfois confrontés à des situations qui se situent à la limite du désespoir. Quiconque a connu une ligne de piquetage sait de quoi est composée la violence qui y est faite aux femmes et aux hommes qui y affichent et y manifestent leur résistance: les forces policières, les “agents de sécurité”, la longueur du temps, les quolibets, le mépris.

C’est en regard de ces conditions que le caractère perfide de l’action conduite par l’agent des services secrets fédéraux Marc Boivin prend toute sa dimension. Muni d’un mandat syndical, mais prenant ses ordres d’ailleurs, dans le secret, combien de militants et de militantes

ont pu être troublés par un agent dont n’était connue que sa “couverture syndicale”?

Cela n’a pas fait la manchette des journaux, ni des télé-journaux, mais le juge Jourdain, il faut le dire, a été on ne peut plus clair:

“Je dois également ajouter ceci, écrit-il. Il ressort de la preuve que c’est Marc Boivin qui est le premier à l’origine de l’idée d’utiliser des explosifs ou d’autres moyens d’intervention pour le Manoir Richelieu. C’est lui qui en a parlé, il en a fait la suggestion à Boisvert lors d’une conversation un an auparavant, alors que les deux hommes faisaient ensemble le point et évaluaient la situation.

“À ce moment-là, les suggestions de Boivin ont été écartées, mises de côté par Boisvert et par la suite, Boivin en a parlé de nouveau à Boisvert à quelques reprises dans les mois qui ont suivi, mais l’accusé Boisvert a refusé d’y donner suite, et ce jusqu’au deux juin quatre-vingt-sept alors qu’il avait décidé de passer à l’action puisque, selon lui, il n’y avait plus d’alternative à moins de tout laisser tomber, de tout abandonner, ce que, apparemment, Boisvert n’était décidément pas prêt à faire”.



ENLÈVEMENTS, DYNAMITAGES,
AGRESSIONS, INCENDIES...

La panoplie du SCRS pour déstabiliser la CSN



L'affaire n'est pas close, avait déclaré le président Gérald Larose, au milieu de novembre.

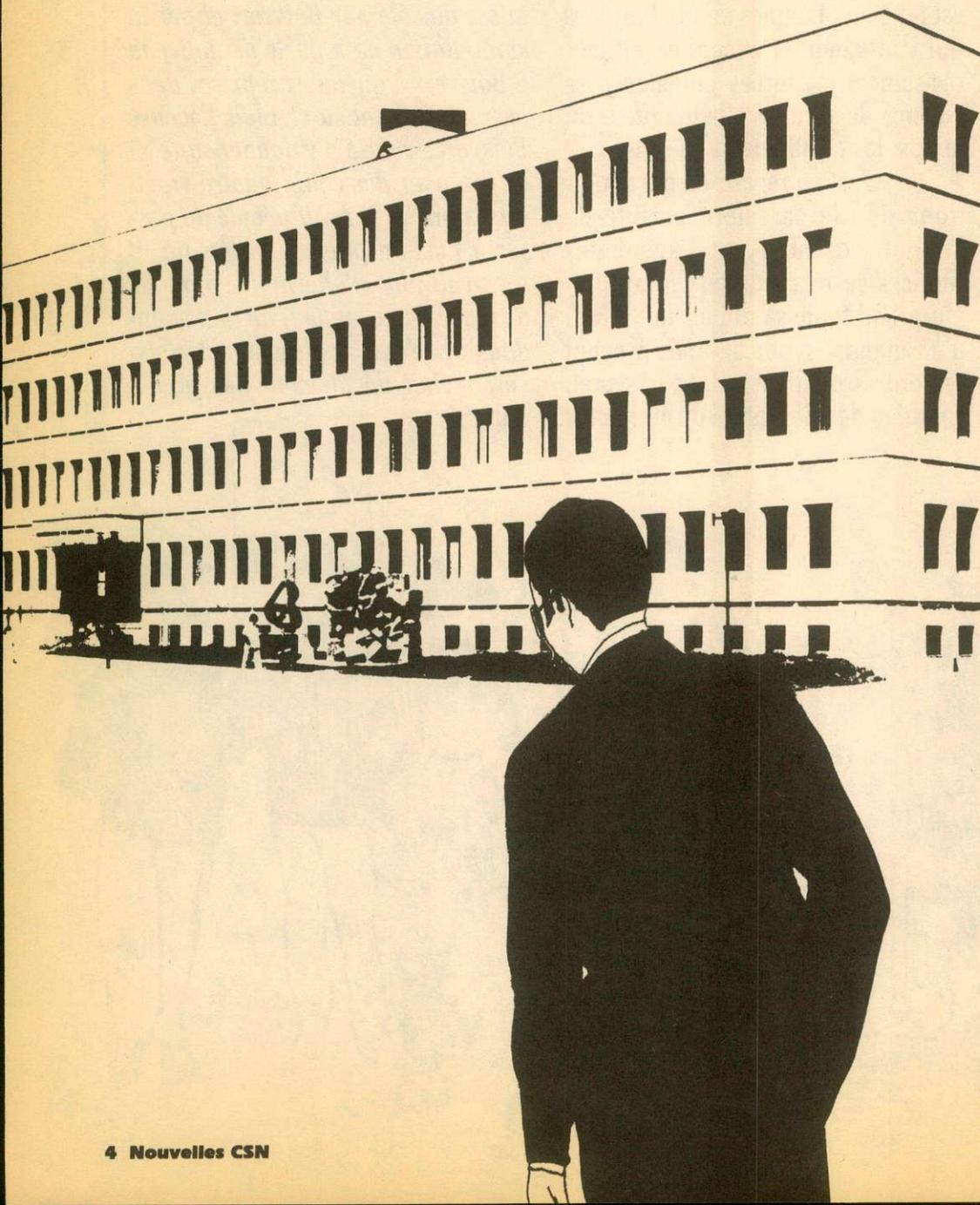
Pour que les organisations démocratiques du Canada, plus particulièrement les organisations progressistes, soient mises en garde contre les agissements des "services secrets" canadiens et autres corps policiers en leur sein, la CSN a donc décidé de rendre publiques un certain nombre d'informations qu'elle a en mains sur l'agent infiltré du SCRS Marc-André Boivin, mieux connu sous le nom tout court de Marc Boivin, à la CSN.

Celui-ci agissait pour le compte de la RCMP dès 1972 et ce n'est qu'en 1974 qu'il fut employé par la CSN. Pour s'y engager à titre de salarié, il obtint la permission de la RCMP. Encore en 1984, lors du transfert des agents secrets de la RCMP sous la responsabilité du SCRS, il obtint, à nouveau, l'autorisation de celui-ci de demeurer salarié de la CSN.

Ainsi, il a été tout au long de son travail à la CSN, et même avant cela, d'abord un agent des services secrets canadiens, ce qui contredit la thèse policière du "syndicaliste repentant" qui a dénoncé ses camarades parce qu'il craignait que des vies humaines soient en danger.

Enlèvements, assassinats, dynamitages, agressions contre des personnes, incendies de résidences ou d'entreprises, rien n'échappait à l'imagination de cet agent **provocateur** du SCRS pour compromettre les militants et militantes de la CSN, lesquels étaient évidemment préoccupés au premier chef par l'issue de leur conflit. Ce qui en faisait des cibles particulièrement vulnérables aux yeux des services secrets du Canada et de son agent Boivin.

Aucun des complots décrits ci-dessous, et qui sont contenus dans le dossier remis par la CSN au comité de surveillance du SCRS, n'a été



exécuté, grâce aux refus systématiques que les militants et militantes ont opposé aux propositions de Marc Boivin, empêchant ainsi celui-ci de réaliser les projets criminels qu'il proposait.

- Au printemps 1982, l'agent secret Marc Boivin, à l'époque agent secret de la RCMP, proposait à une personne d'enlever, puis de faire disparaître un chef syndical.

- En 1982, l'agent secret Marc Boivin, proposait à une personne d'assassiner (ou de faire assassiner) un compagnon de travail.

- Lors du conflit de travail à l'Agence provinciale, distributeur dans la ville de Québec, l'agent secret Marc Boivin proposait à une personne de mettre le feu aux entrepôts de l'Agence.

- Lors du conflit à la compagnie Robin Hood de Montréal, l'agent secret Marc Boivin recherchait quelqu'un pour tirer, à l'aide d'une carabine, dans les silos à grain de la compagnie. Le fait de tirer dans les silos contenant de la poudre de farine aurait pu entraîner, selon les explications qu'il donnait, une explosion.

- En 1978, dans le conflit de la Poulette Grise de La Malbaie, l'agent secret Marc Boivin recherchait des personnes capables de tirer à la carabine sur les camions qui sortaient de l'usine.

- Dans le conflit de Direct Film, l'agent secret Marc Boivin recherchait des personnes pour tirer à la carabine sur les camions de la compagnie; il recherchait également des personnes pour lancer des contenants d'éther dans les magasins de la compagnie.

- Dans le conflit de la compagnie TAS de Québec, l'agent secret Marc Boivin a offert de faire sauter à la dynamite la tour de transmission.

- Dans le conflit du Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic, au printemps 1986, l'agent secret Marc Boi-

vin proposait de faire sauter à la dynamite les réservoirs d'eau potable.

Il a proposé de faire tirer avec un fusil de calibre .12 la résidence de Raymond Malenfant et de faire agresser une personne dans le but d'empêcher la tenue d'un congrès qui se tenait au Manoir Richelieu.

- Dans un conflit au chantier naval de Lauzon, à l'été 1986, l'agent secret Marc Boivin a proposé de faire brûler et de faire sauter des bâtisses sur les terrains du chantier naval.

Il a aussi proposé au comité de stratégie un certain nombre d'actions qui ont été vivement écartées par le comité: entre autres, le déraillement d'un train, l'incendie de l'entrepôt de peinture et celui d'une automobile sur le pont Pierre-Laporte.

Il a incidemment proposé l'occupation de locaux classés "Top Secret" par la marine canadienne dans le cadre du projet de réfection de destroyers de guerre (projet "TRUMP").

- À l'automne 1986, l'agent secret Marc Boivin demandait à des gens de fournir de l'argent pour les services d'hommes de main dans le conflit du terminus de Sainte-Foy.

- Au printemps 1987, dans le cas des Industries Valcartier qui fabriquent des munitions pour l'armée canadienne, l'agent secret Marc Boivin a demandé à deux personnes, en deux occasions différentes, de lui fournir des grenades et de la poudre d'amorce. Il a aussi demandé, après le refus de ces deux personnes, de lui indiquer quelqu'un qui accepterait de lui livrer ce qu'il demandait. Incidemment, lors de l'élaboration des stratégies de négociation, l'agent secret Marc Boivin avait suggéré et planifié l'occupation de cette usine d'armements.

- Au printemps 1987, l'agent secret Marc Boivin recherchait des hommes de main puisqu'il

avait à l'époque, affirmait-il, "certains troubles à régler".

- Au cours de sa carrière clandestine au sein du mouvement syndical, l'agent secret Marc Boivin a cherché à obtenir de la dynamite, à obtenir qu'on lui fournisse une arme à feu avec un silencieux, à commettre des crimes d'incendies dans des résidences de la ville de Sainte-Foy.

- Il s'est aussi délégué, en octobre 1986, pendant un congé et malgré la volonté de la CSN, à une conférence sur la Paix à Copenhague, au Danemark, où il s'est auto-proclamé représentant de la CSN.

- Il s'est imposé comme organisateur d'une manifestation de groupes opposés aux politiques militaires, économiques ou écologiques des Etats-Unis lors de la visite du président Reagan, le 17 mars 1985, à Québec. Cette manifestation, probablement au grand plaisir du SCRS et de la CIA, s'est avérée un échec planifié et orchestré.

En novembre dernier, la CSN demandait au comité de surveillance du SCRS une rencontre pour le mettre au courant des informations qu'elle possédait sur l'agent secret Boivin. La réponse du président Ronald G. Atkey, reçue à la CSN le 13 janvier 1988, n'est guère satisfaisante.

"Nous trouvons regrettable, écrit la centrale dans son dossier rendu public le 21 janvier, que votre enquête semble se limiter à des procédures internes sans entendre ceux qui ont été les victimes des agissements du SCRS.

"Nous réécrivons donc cette fois en donnant plus de détails, que nous espérons susceptibles d'intéresser le comité de surveillance. Les faits rapportés dans cette lettre lui permettront peut-être d'évaluer que les reproches que nous formulons ne sont ni "capricieux", ni "frivoles", ni "vexatoires", ni "entachés de mauvaise foi", et qu'ils ont "un objet réel" et témoignent d'activités clandestines d'infiltration, de provocation, de compromissions et d'incitation, de complicité et de commissions d'actes illicites auxquels se livrent les services secrets canadiens".

Quelques questions troublantes

La conclusion du dossier rendu public par la CSN interpelle directement les pouvoirs politiques et pose des questions qui mettent en cause leur conception de la place et du rôle des organi-

sations policières ou de renseignements dans ce fragile édifice qu'est une société dite "démocratique".

Voici ces questions.

- Comment ces projets troublants que nous avons énumérés peuvent-ils être réconciliés avec la déclaration de l'agent secret Marc Boivin à l'effet qu'il ne pouvait poursuivre un projet qui aurait risqué de mettre en danger la vie ou la sécurité physique de personnes?
- Et si cette déclaration est fautive, pourquoi fut-il «brûlé» par les services secrets canadiens?
- Que faisait à l'intérieur d'une organisation syndicale un tel agent secret?
- Quels sont les autres agents secrets infiltrés à l'intérieur de la CSN et à l'intérieur des autres organisations syndicales ou populaires?
- Dans quel but l'agent secret proposait-il des actions aussi criminelles que farfelues?
- Avait-il mission de compromettre des gens?
- Avait-il mission de faire accomplir des actes criminels dans le but d'ensuite opérer du chantage auprès des malheureux qui l'auraient écouté?
- Était-il doublement perfide en n'informant pas les services secrets canadiens des actions illégales qu'il fomentait?

● Ou, au contraire, comme il apparaît à toute personne raisonnable, couvre-t-il les services secrets canadiens qui recourent, comme le RCMP auparavant, à des actions illégales dans le cadre de leurs «missions»?

● Quelle crédibilité peut avoir le SCRS, composé à 85% d'anciens agents secrets de la RCMP?

● Quelles garanties le comité de surveillance peut-il fournir que le droit de s'associer sera respecté sans ingérence de la part du SCRS, comme le proclame la convention internationale #87 signée par le Canada?

Tous les projets qui ont été suggérés par l'agent secret Marc Boivin, et qui sont rapportés aux présentes, sont graves. Il doit être compris qu'il est de la nature même du travail policier d'infiltration de faire également de la provocation, de développer des complicités coupables et même de s'associer à la commission de crimes pour faire un repérage des individus ou groupes, pour les compromettre et faire servir l'information aux fins de la police.

Vouloir que cessent ces projets criminels implique nécessairement que cesse l'infiltration de groupes légitimes.

A Ottawa d'agir

Comme elle l'a dit dans son bilan de l'année 1987, les "événements de juin" n'ont pas empêché la CSN et ses organismes d'accomplir leurs tâches et de remplir leur rôle: par exemple, des négociations importantes et fort fructueuses se sont déroulées depuis ce temps, dans tous les secteurs. En ce sens, nous pouvons nous targuer d'avoir fait échec, grâce à une discipline exemplaire de la part de nos militants et militantes et de l'ensemble de notre "appareil", à l'objectif premier de toute cette opération des services secrets canadiens: nous déstabiliser et ainsi empêcher que nos syndicats puissent exercer pleinement leurs rapports de forces face à leurs employeurs.

"Nous souhaitons qu'à compter d'aujourd'hui, a déclaré le président de la CSN en conférence de presse, cette rocambolesque affaire trouve son aboutissement là où, depuis le moment même de sa conception, elle aurait dû être avortée, c'est-à-dire dans les officines du pouvoir politique. Que l'on cesse donc de piéger le champ d'action syndical! Qu'on nous laisse accomplir nos mandats syndicaux en paix, comme le veulent les lois constitutives de ce pays!"

"Par ce dossier, donc, nous remettons dans les mains du pouvoir politique fédéral tous les éléments pour lui permettre de faire face à ses responsabilités. Ce faisant, nous croyons avoir pris les nôtres. C'est maintenant à lui d'agir".

"Quelle est la signification de l'affichage par le SCRS d'un poste de coordonnateur de la surveillance de la subversion dans les organisations syndicales?"

Parmi la dizaine de questions posées par la CSN en conclusion de son dossier remis au comité de surveillance du SCRS, celle-ci comporte des implications particulièrement pertinentes.

Depuis le mois de juin, en effet, de nombreuses déclarations de porte-parole fédéraux, ou encore des résultats d'enquêtes internes, tendent à minimiser le rôle des services secrets à l'intérieur des centrales syndicales.

Or, le député néo-démocrate Svend Robinson révélait récemment à la Chambre des Communes l'existence d'un affichage de poste au sein du SCRS, poste qui cible directement le mouvement syndical.

Question: est-il possible que les voies de l'espionnage soient à ce point sophistiquées qu'il faille passer par les organisations syndicales pour surveiller les changements d'humeurs des tendances littéraires au pays...!?

Ronald, Brian, David, Goliath et les autres

par Jean-Pierre Paré

Ronald et Brian, David et Goliath: ils ont, sans jamais que les peuples québécois ou canadiens soient véritablement «mis dans le coup», bouleversé le paysage politique et économique du pays.

Le SCRS, la SQ, Marc Boivin, la Couronne: ils ont, au mépris des plus vieilles valeurs

démocratiques de notre société, tenté de déstabiliser la CSN. En vain.

Voici le texte du traditionnel bilan des événements qui ont marqué 1987, suivi des perspectives qui nous attendent en 1988, tel que tracé par la CSN.

1987 aura certes été une année exceptionnelle en matière de gestes politiques dont les conséquences touchent gravement la totalité de la population canadienne. Nous parlons évidemment des accords du Lac Meech et de libre-échange avec les États-Unis.

Dans les deux cas, une constatation nous frappe: le peuple n'a pas du tout été dans le coup.

Le Lac Meech

Dans le premier cas, on a mené à la vapeur, sans textes juridiques, quasiment à la cachette, à partir d'un simple communiqué de presse, un débat visant l'adhésion historique du Québec à l'ensemble canadien. Quelques heures de négociations, une petite commission parlementaire vite bâclée, et voilà l'avenir de trois générations de Québécois et de Québécoises qui est quasi irrémédiablement engagé! Sur le fond de cet accord, mais sans entrer dans tous les détails, nous répétons que nous sommes très inquiets de ce qu'il expédie toute l'épineuse question du fait français au Québec par une vague notion de «*société distincte*». En reconduisant la Constitution du 17 avril 1982, qui a servi de machine de guerre devant les tribunaux pour démanteler la loi 101, l'accord du lac Meech, à nos yeux, vient fournir des armes à Goliath contre David dans sa

longue et pénible lutte pour préserver et faire respecter sa langue.

Libre-échange

Quant à l'accord de libre-échange avec les États-Unis, nous estimons là aussi qu'une telle entente, dont les répercussions seront d'une ampleur inouïe tant pour les générations futures que pour les présentes, devrait faire

soutenons que l'accord tel que libellé ne protège en rien ces programmes. Et quand on connaît la mentalité protectionniste et l'égoïsme des Américains lorsqu'ils sont impliqués dans des négociations qui concernent des millions d'emplois ou de dollars, il faut présumer qu'ils n'agiront pas autrement avec le Canada qu'avec d'autres pays du Tiers-Monde s'ils n'en sont pas empêchés par les dispositions juridiques nécessaires.

Les chantiers maritimes

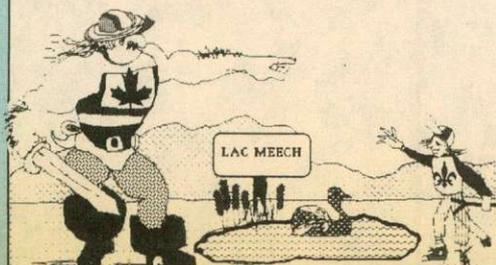
Enfin, il nous faut rajouter à ce palmarès des décisions politiques mal inspirées celle, toute récente, d'octroyer les contrats de construction de six frégates au chantier maritime du Nouveau-Brunswick plutôt qu'à ceux du Québec. Cette décision signifie à court terme rien de moins que la disparition de cette vocation de nos chantiers maritimes, et le cortège de chômeurs qui va avec. Seul le chantier de Lauzon possède actuellement des contrats qui assurent sa survie, mais seulement jusqu'en 1992. Pour les autres, quoiqu'en disent nos politiciens, c'est littéralement la catastrophe.

Le règlement du secteur public

Même si cela ne nous a pas valu les mêmes manchettes spectaculaires, il n'y a pas que nos démêlés avec le SCRS qui ont drainé les énergies de notre centrale en 1987... Ainsi, c'est au début de l'année que se sont concrétisées les ententes de principe survenues à la fin de l'année précédente dans le secteur public. Ententes dont la CSN a encore une fois été le moteur principal et qui, en plus d'apporter des avantages intéressants à nos membres et leurs familles, ont eu cet effet particulièrement impor-



l'objet d'une consultation en bonne et due forme du peuple canadien. Nous sommes toujours persuadés que cette entente, du moins si l'on se fie au texte final, constitue une agression soit évidente, soit virtuelle, à l'emploi de milliers de personnes dans plusieurs secteurs, une agression aux acquis sociaux que la population canadienne a librement consenti de se donner par le passé. Nos politiciens auront beau nous répéter que, quant à eux, il n'est pas question que cet accord affecte l'existence ou la qualité de nos divers programmes à caractère social ou économique, nous



tant dans les circonstances de restaurer le droit à la négociation de leurs conditions de travail pour tous les groupes concernés.

Les règlements dans l'hôtellerie

L'été dernier également se sont déroulées des négociations, pour la première fois simultanées et orchestrées, dans quatorze hôtels et restaurants importants de Montréal. Les 2,500 personnes touchées ont réussi à obtenir de substantielles améliorations à leurs conditions de travail, sauf exception sans conflit. Ce qui démontre bien, entre autres, que lorsque l'on a affaire à des employeurs de bonne foi qui ne voient pas le syndicalisme comme un ennemi à abattre, nos membres et notre organisation ont la capacité et l'expertise nécessaires pour négocier des contrats collectifs de travail satisfaisants pour les deux parties.

Le scabisme banalisé

Ce qui nous amène à apporter nos commentaires sur les déclarations et positions du patronat quand il s'exprime

sur la supposée violence qui resurgirait dans les conflits de travail.

Nous avons en effet aussi constaté que ce phénomène avait malheureusement repris de l'ampleur au cours de la dernière année, entre autres dans le conflit des facteurs et des postiers. Nous constatons aussi cependant que ce sont là deux dossiers de juridiction fédérale, dont le Code du travail ne comprend aucune disposition «anti-scabs» malgré les revendications à cet effet du mouvement syndical canadien et québécois depuis plusieurs années, et que dans les deux cas, l'employeur a fait appel à des scabs pour remplacer les grévistes.

Nous nous inquiétons sérieusement de cette dangereuse tendance à la «banalisation» du scabisme dans notre société, sans doute le fruit du discours individualiste à outrance que tiennent nos chantres du «Merveilleux Monde des Affaires». Quand une société paragonnementale appelle publiquement au scabisme, c'est un exemple qui vient de haut et cela ne laisse rien présager de bon pour l'avenir. D'où qu'il provienne, quel que soit son métier, aucun travailleur, aucune travailleuse, particulièrement s'il est organisé en syndicat, ne peut voir quelqu'un d'autre voler son gagne-pain sans en ressentir une révolte légitime. Là se trouve la violence provocatrice qui dégénère parfois en violence sur les lignes de piquetage. Au lieu de s'attarder à monter cette dernière en épingle, le patronat serait sûrement plus conséquent avec lui-même s'il ajoutait sa voix à celles du mouvement syndical pour que le législateur bannisse totalement et efficacement le scabisme des conflits de travail.

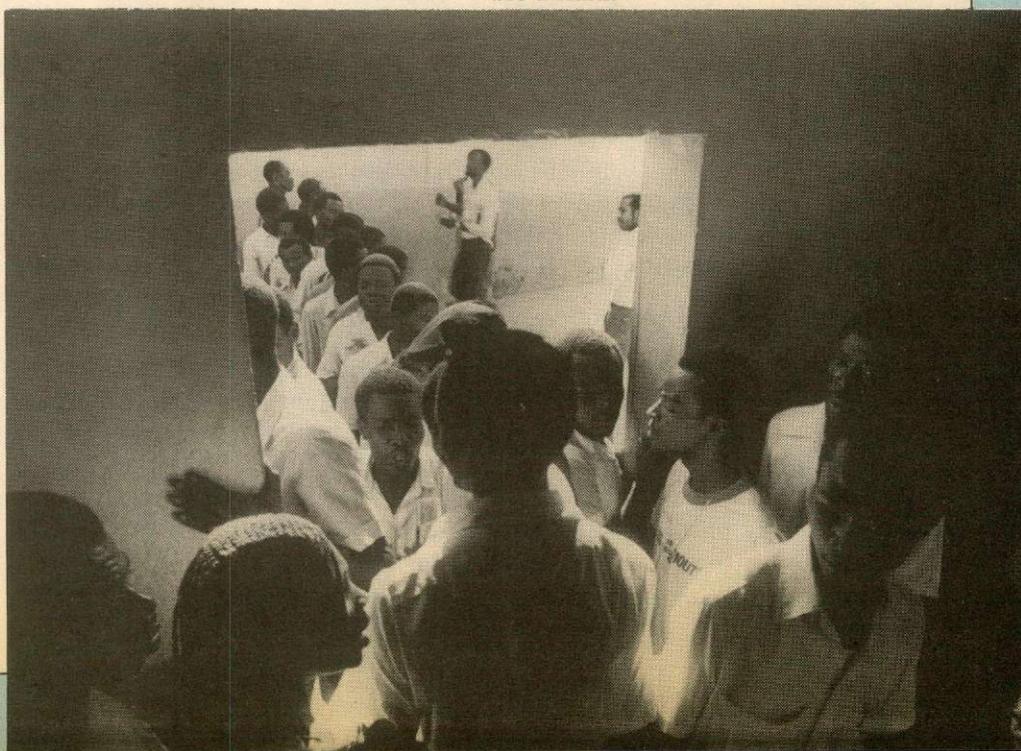
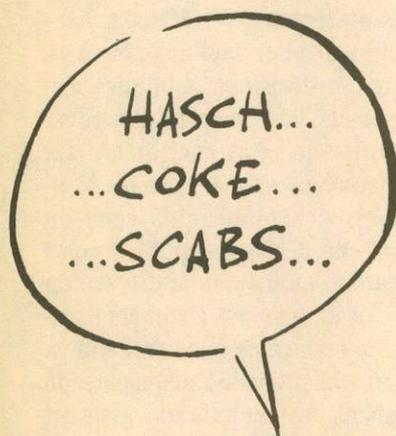
Bâtirente

1987 a également vu naître le REER collectif de la CSN, Bâtirente. Une étude effectuée par la Coordination inter-fédérations du privé (CIFP) et notre Service de recherche démontre que 42% des syndicats de ce secteur affiliés à la CSN n'ont pas de fonds de pension dans leur convention collective. Qui plus est, la même étude démontre que dans 40% des régimes supplémentaires de rente (RSR) existants, nos membres en sont insatisfaits parce qu'ils en jugent les bénéfices insuffisants. Et à peine 30% de ces régimes sont sous contrôle syndical. Bâtirente s'adresse précisément à ces membres de la CSN qui n'ont rien ou qui sont mal équipés en vue de leur retraite. Il s'agit, à nos yeux, d'un instrument collectif et syndical destiné à protéger le bien-être de nos membres et qui vient s'ajouter aux nombreux autres qui sont à leur disposition.

L'action internationale de la CSN

Enfin, il faut souligner dans ce bilan de 1987 l'implication de la CSN sur le plan de l'action internationale: en Haïti, au Salvador et au Nicaragua notamment, tous des points chauds du globe, nous avons tenté de notre mieux de soutenir l'action d'organisations syndicales et démocratiques en y envoyant des délégations formelles et en y établissant des contacts qui nous permettront de poursuivre cette action dans l'avenir.

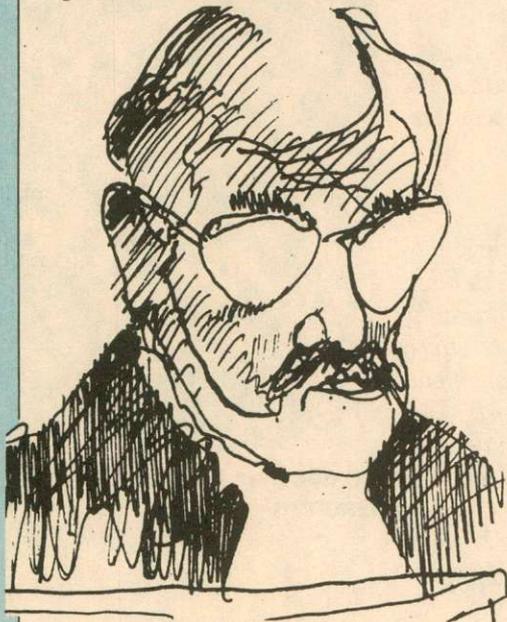
La file à la porte d'un bureau de scrutin, le jour des élections ratées du 29 novembre à Haïti.



Les perspectives pour 1988

L'article 45 et la Cour Suprême

L'année qui commence, si nous la souhaitons moins mouvementée que celle qui se termine..., promet toutefois d'être tout aussi intense. Au premier chef, un jugement depuis longtemps attendu de la Cour Suprême du Canada retiendra notre attention: la décision concernant la CSRO qui déterminera la portée réelle de l'article 45 du Code du travail québécois. Cette décision constituera sans aucun doute une étape marquante dans le conflit du Manoir Riche-



lieu: advenant qu'elle consacre ce que nous croyions être l'intention du législateur québécois de protéger les emplois de ceux qui les occupent au moment où une vente d'entreprise survient, elle forcera le gouvernement du Québec, du moins nous l'espérons, à réparer la grave injustice qu'il a commise en omettant de faire mention de cette obligation dans sa transaction avec Raymond Malenfant; advenant, au contraire, que cette décision contredise l'interprétation que nous faisons de cet article 45 et suivants, nous prévoyons que s'enclenchera alors une lutte de tout le mouvement syndical québécois pour que ce respect minimal des personnes soit assuré d'une façon ou d'une autre dans notre Code du travail.

La loi 30

Ce Code du travail, mal rafraîchi à la toute fin de la dernière session de l'Assemblée nationale par la Loi 30, subira d'ailleurs d'importants tests au

cours de l'année qui vient. Notre conviction demeure que la réforme administrative opérée par le ministre Pierre Paradis laisse béantes de nombreuses portes pour le patronat qui, afin de gagner du temps et ainsi exécuter son travail de sape contre un syndicat en formation, aura tout le loisir de contester à des niveaux supérieurs les décisions de la nouvelle Commission des relations de travail dont les pouvoirs sont nettement insuffisants.

Les discriminations salariales

1988 marque également la remise en train de la négociation dans le secteur public, négociation dont la priorité est déjà arrêtée, c'est-à-dire la restructuration des classifications et des échelles de salaires de façon à éliminer les discriminations qu'elles recèlent encore envers les femmes. Nos membres estiment que ces discriminations doivent définitivement disparaître de leurs conventions collectives dès cette année.

Un Congrès confédéral

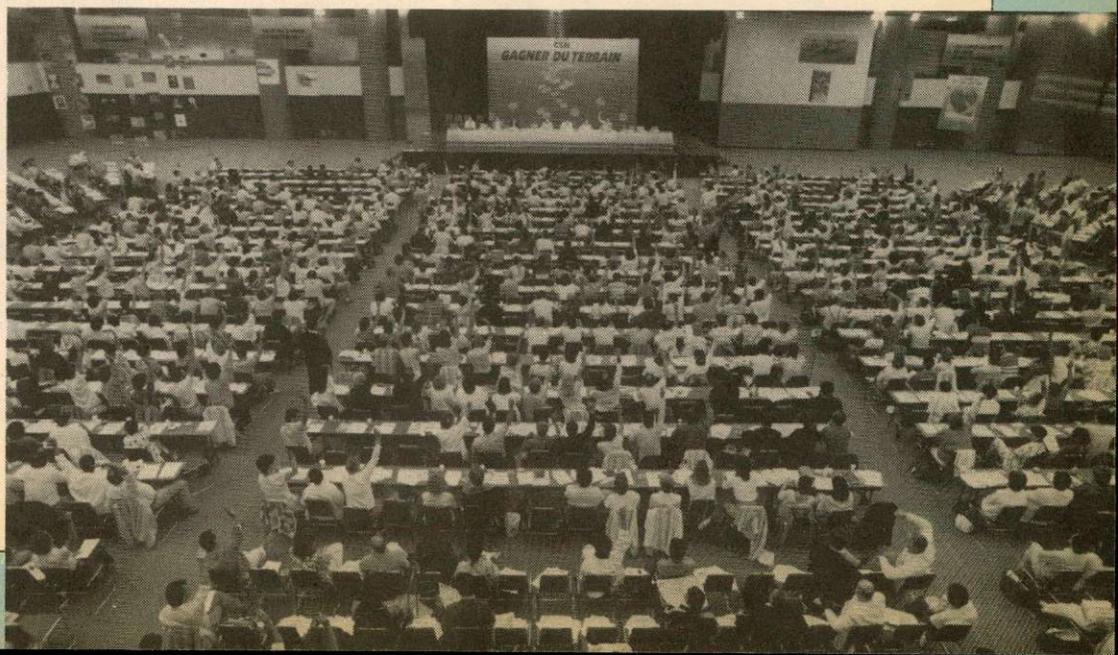
Enfin, 1988 est aussi une année de congrès confédéral pour la CSN. Ces assises biennales, qui auront lieu du 6 au 12 juin à Québec, sont l'occasion pour tous nos organismes affiliés de procéder à un examen approfondi de leurs réalités syndicales et de réfléchir à leurs objectifs et aux moyens qu'ils se donnent pour les réaliser. Déjà, cette réflexion a été amorcée cet automne par le Colloque Gérard-Picard sur les nouvelles réalités du monde du travail et le Colloque international intitulé «La santé du monde» que nous avons organisés.

Le racisme

Pour terminer, il nous importe d'exprimer nos inquiétudes face à des événements survenus en 1987, et qui connaîtront leurs aboutissements en 1988, événements qui ont fait surgir à la surface une plaie sociale relativement nouvelle au pays, du moins sur la place publique. Il s'agit du racisme.

L'affaire des réfugiés Tamouls, la mort du jeune Noir Anthony Griffin abattu par un policier de la CUM et certaines déclarations inconcevables de personnalités publiques et en poste de responsabilité, entre autres, nous rappellent que notre société, pas plus que les autres, n'est à l'abri des préjugés et des réflexes de repli égoïste sur soi-même quand ses dirigeants laissent fleurir ces préjugés et cet égoïsme sans remettre les choses à leur juste place. Un projet de loi sur les réfugiés se trouve présentement devant le Parlement canadien. Nous avons déjà fait connaître notre position sur ce projet de loi: il doit absolument se conformer aux traditions d'accueil du peuple canadien et non pas restreindre indûment l'éventualité pour les personnes persécutées dans leur pays, soit par un régime de gauche ou par un régime militaire, de trouver chez nous la possibilité de vivre en paix et de s'accomplir en tant qu'êtres humains.

Pour la CSN, la problématique soulevée par ces événements hautement émotifs de la dernière année doit déboucher sur la recherche sincère et rationnelle d'une façon de vivre en société aussi harmonieusement que possible avec ces minorités et d'intégrer les richesses culturelles qu'elles vous apportent. Sinon, le déséquilibre social qui résulterait inmanquablement d'une incompréhension bornée risque de nous apporter des bouleversements sociaux dont tous souffriront un jour ou l'autre.



En Inde, la santé au travail se marchande

par Lucie Laurin

C'est à Bombay, où frayent le luxe inouï et la misère la plus sordide, au sein d'un sous-continent régulièrement écorché par des cataclysmes naturels et des luttes intestines, que le docteur Harshvardhan H. Gautam voit défiler dans sa clinique des centaines d'ouvriers et ouvrières, aux prises avec une maladie qui n'est souvent que le symptôme d'une extrême pauvreté.

« Nous sommes encore loin d'une médecine préventive! », déclare le docteur Gautam, invité par la CSN au Colloque syndical international sur la santé, où il représentait la Bharatiya Mazdoor Sangh (BMS), l'une des plus importantes centrales syndicales indiennes (3 000 000 de membres); le docteur Gautam, en effet, dont une bonne partie de la clientèle vit dans des taudis, se trouve plus souvent qu'autrement confronté à des maladies graves, voire mortelles, dont il lui faut tenter d'atténuer les effets insupportables.

En Inde, la majorité des travailleurs œuvrent dans le secteur agricole; ils ne sont pas organisés, et mal protégés en cas d'accident ou de maladie du travail. Les travailleurs et travailleuses domestiques, dont le gouvernement a refusé de reconnaître le syndicat, subissent les mêmes conditions. Quel pourcentage de la population active est syndiquée? Quel pourcentage est sans emploi? « Voilà autant de questions auxquelles on ne saurait répondre, de dire le docteur Gautam. Il faudrait, pour le faire, connaître le total de la population active; mais il y a trop de travailleurs sans statut... »

Autre pays, autres standards

Dans ce pays où demeure vulnérable la majorité des masses laborieuses, plusieurs entreprises multinationales ont choisi d'installer leurs industries chimiques polluantes, lorsque les gouvernements occidentaux eurent commencé à multiplier interdictions et restrictions. « La première faute du gouvernement indien, reprend le docteur Gautam, a été de permettre à ces industries de s'installer à proximité des agglomérations urbaines; en tout temps, un accident peut se produire, dans lequel des civils seront impliqués.

« La seconde faute, poursuit notre invité, a été de ne pas se soucier de vérifier si les mesures de sécurité étaient respectées par ces industries chimiques. Dans le cas de Bhopal par

exemple, ni le gouvernement indien, ni celui de l'État (le Madhyar Pradesh), n'avaient effectué quelque contrôle que ce soit. Union Carbide a dicté sa loi au gouvernement, qui l'a acceptée.

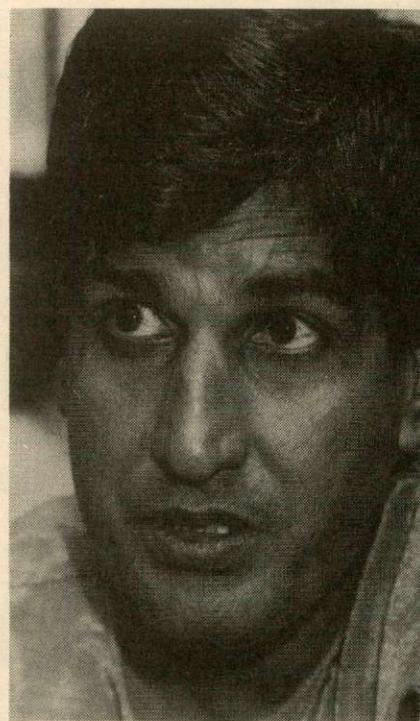
« Comment se fait-il, par exemple, se révolte le docteur Gautam, que les batailles judiciaires se déroulent aux USA, loin des victimes? Le débat ne devrait-il pas se faire là où les événements se sont passés? La compagnie lutte avec acharnement pour sauver ses fonds; le résultat, c'est que personne jusqu'ici n'a été indemnisé, et la tragédie a eu lieu en décembre 1984! »*

Un crime contre l'humanité

« Le problème majeur, déplore le jeune médecin, c'est que les travailleurs et travailleuses ignorent les effets néfastes de ces produits chimiques sur leur santé (certains de ces effets sont lents à se manifester); et ils ont tellement besoin de travailler, à n'importe quel prix! Les employeurs, quant à eux, ont bien soin de leur cacher la réalité. Le gouvernement est au courant de tout cela, et il ferme les yeux... ». Le docteur Gautam n'hésite pas à condamner cette complicité: « c'est un crime contre l'humanité! », dit-il.

L'importation de nouvelles technologies, dans un pays nullement préparé à les recevoir, pose au mouvement syndical indien, et à la centrale BMS en particulier, un défi considérable. En plus de prodiguer des soins aux victimes d'accidents et de maladies du travail (la centrale BMS a traité plusieurs centaines de ses membres victimes de la tragédie de Bhopal), il lui faut mobiliser ses membres et la population pour prévenir d'autres catastrophes écologiques.

À cette fin, la BMS prépare un programme d'éducation visant à sensibiliser les travailleuses et travailleurs à leurs droits, à les organiser afin qu'ils œuvrent à rendre leurs milieux de travail sécuritaires en impliquant au besoin la population environnante, et à exercer des pressions sur les gouvernements et le patronat afin qu'ils assument leurs responsabilités et fassent de la santé et la sécurité au travail une priorité. « Ceci, dans l'intérêt de l'humanité et de la civilisation », conclut le docteur Gautam.



Le docteur Harshvardhan H. Gautam

* La Presse du 18 novembre annonçait un règlement probable de 500 millions \$US; la réclamation du gouvernement indien se chiffrait à 3 milliards \$US...

St-Jérôme

Privatisation en douce de l'Hôtel-Dieu?

Les employé-e-s de soutien de l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme devaient se prononcer, le 13 janvier, en faveur d'un plan d'action visant à empêcher la direction de cet hôpital de procéder à la privatisation de la buanderie-lingerie, le premier mars prochain.

Ces moyens de pression dits "légers" devraient s'étendre à l'hôpital et à l'extérieur de son enceinte, nous a fait savoir un représentant du syndicat.

Rendre acceptable la privatisation

Pour rendre leur projet de privatisation acceptable, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu ont répondu aux officiers syndicaux que c'était là le prix à payer pour obtenir l'agrandissement et le développement des quatre étages de l'hôpital, prévus depuis quelque temps. Le Syndicat des employé-e-s de l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme (FAS-CSN) est d'autant plus étonné de l'entêtement de la direction du centre hospitalier à privatiser ce service qu'à St-Jérôme même, il n'y aurait pas de buanderie-lingerie pouvant répondre aux besoins de l'hôpital.

La surprise est également de taille pour les syndiqués puisque depuis 1979, des rapports émanant du ministère des Affaires sociales (MAS) et du Centre régional des services sociaux et de santé des Laurentides-La-ndaudière (CRSSLL) ad-

mettaient l'urgence d'agrandir la buanderie-lingerie de l'Hôtel-Dieu et d'y aménager des nouveaux équipements plus adéquats.

Pressions politiques

Depuis l'annonce officielle de la fermeture faite il y a plus de dix mois, en mars 1987, les syndiquées ont multiplié les efforts et les rencontres avec le député de la région, M. Paul-André Forget, le président du Conseil du trésor, M. Paul Gobeil, et la direction de ce centre hospitalier pour éviter de remettre à l'entreprise privée ce service offert aux patients. Jusqu'à maintenant, tout ce beau monde n'a pas réussi à freiner le processus de privatisation.

Reclassement

Les trente-huit employés actuels de la buanderie-lingerie devraient être reclassés dans d'autres départements de l'Hôtel-Dieu. Mais recourir à un sous-traitant, dont il est permis de croire que les conditions de salaires et de travail seront certainement inférieures à celles des employés d'hôpitaux, ne veut pas nécessairement dire qu'il en coûtera moins cher à l'Etat!

En douce

La ministre de la Santé et des Services Sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, peut déclarer à qui veut bien l'entendre qu'on ne privatisera pas les hôpitaux au Québec. Mais on peut se demander si on n'est pas plutôt en train de privatiser en douce nos hôpitaux en cédant à l'entreprise privé un service ici et là?



Merci Yolande!

Secrétaire à l'exécutif du Conseil central de Drummondville depuis de nombreuses années, Yolande Pellerin a maintenant pris sa retraite et conséquemment démissionné de son poste syndical lors du récent Congrès de cet organisme, le 23e de son histoire, tenu sous le thème "Maîtres du lendemain".

Militante syndicale depuis l'âge de dix-huit ans, la camarade Pellerin y est allée d'un petit discours d'adieu bien senti qui a eu son effet. " *Les circonstances m'ont amenée à travailler là où il y avait un syndicat affilié à la CSN, a-t-elle déclaré. Ce fut le coup de foudre. La préoccupation du bien-être quotidien des gens en milieu de travail, dans les secteurs tant privé que public, m'ont littéralement accrochée.*

" *Les mots sont bien pauvres pour exprimer mes sentiments à cet égard. D'avoir connu tous ces gens-là fera que ma vue sur le monde ne sera plus jamais la même. Ma militance se portera dans d'autres champs d'action. Vous pouvez être assurés d'avoir en la retraitée que je serai devenue une ardente inconditionnelle de la CSN et que je porterai haut mes convictions concernant la justice sociale.*

Le président Gérald Larose a profité de sa présence au Congrès pour remercier Yolande, au nom des travailleurs et travailleuses de la centrale, pour les nombreuses années de militance qu'elle a consacrées à la CSN.

On en clause...

L'article 39 du Code du travail pour mettre à jour l'accréditation

Le commissaire du travail possède par l'article 39 du Code du travail de larges pouvoirs quant à l'accréditation. Il peut entre autres décider en tout temps si une personne est un ou une salarié-e, si elle est comprise dans l'unité de négociation ou «toutes autres questions relatives à l'accréditation».

Ainsi donc, il n'y a pas de délais pour une requête en interprétation du certificat d'accréditation par l'article 39. Cependant, il y a des contraintes. La première est à l'effet qu'une requête de ce genre ne peut servir pour élargir l'accréditation, sans passer par les délais de l'article 22 du Code (périodes de maraudage). La deuxième contrainte, qui découle de la première, veut que les postes ou fonctions qu'un syndicat demande au commissaire d'inclure à l'accréditation par l'article 39 soient déjà couverts par la portée intentionnelle de l'accréditation. C'est-à-dire qu'au moment de l'accréditation, le syndicat, les parties ou un commissaire du travail aient voulu les couvrir.

Cette approche restrictive, que le Tribunal du travail a adoptée dès sa création en 1969-70, fait en sorte que même avec un certificat d'accréditation général du genre «tous les salariés au sens du Code du travail sauf...», il faille retourner aux sources de l'accréditation et voir si un groupe de salarié-e-s que le syndicat veut voir couvrir aujourd'hui est dans la portée intentionnelle de l'accréditation. Pour décider si des salarié-e-s sont couvert-e-s par la portée intentionnelle de l'accréditation, le commissaire du travail va se servir d'indices comme la requête initiale du syndicat, la liste des salariés lors de l'accréditation ou d'un vote de représentation syndicale, les cotisations ou demande de cotisations syndicales, les griefs, les groupes couverts par la convention collective etc.... Bref, il va examiner les agissements des parties depuis l'accréditation. Alors, un bon conseil: lorsque vous êtes accrédités, assurez-vous dès le départ que vous représentez bien tous les salariés pour lesquels vous avez été accrédité et même si l'employeur refuse

de les reconnaître, agissez comme si vous les représentiez bien tous.

D'ailleurs, une accréditation est d'ordre public et ni le syndicat, ni l'employeur, ni une entente entre le syndicat et l'employeur ne peuvent en modifier la portée. Le syndicat doit couvrir tous les salariés pour lesquels il est accrédité et il ne peut s'entendre avec l'employeur pour inclure ou exclure des personnes de l'accréditation, à moins, évidemment, de passer par les délais de l'article 22.

Malgré cette première approche restrictive, il y a une autre notion, plus large celle-là, de l'interprétation de l'accréditation qu'il faut considérer lorsqu'il est question de savoir si tels postes ou telles fonctions sont couverts par l'accréditation. C'est la notion de l'**accroissement naturel** de l'accréditation qui découle de l'article 67 du Code du travail qui précise que la convention collective «lie tous les salariés actuels ou futurs visés par l'accréditation». Ainsi, lorsque des salariés s'ajoutent aux fonctions déjà couvertes par l'accréditation, ils sont syndiqués. Mais il y a plus. Si l'employeur crée de nouvelles fonctions, s'il modifie substantiellement les fonctions déjà existantes suite à des changements technologiques, s'il crée de nouveaux départements et même, dans certains cas, un nouvel établissement, et que ces fonctions nouvelles, modifiées, ces nouveaux départements ou même ce nouvel établissement restent dans l'**objectif poursuivi par l'entreprise** au moment de l'accréditation, tous ces nouveaux salariés sont couverts par l'accréditation. Si l'employeur ne l'admet pas, il y a lieu de s'adresser au commissaire du travail par l'article 39 du Code du travail.

L'objectif de l'entreprise réfère au but premier de l'entreprise, par exemple: pour un hôtel, offrir des services d'hébergement à ses clients. Évidemment, il peut y avoir de longs débats autour de l'objectif de l'entreprise au moment de l'accréditation, mais comme disait l'autre, «qui ne risque rien n'a rien», ce qui ne veut pas dire d'essayer n'importe quoi.

Jean-Guy Bergeron

CSN: des finances saines

Les 150 délégué-e-s au dernier Conseil confédéral de la CSN ont adopté les plus récents états financiers de la centrale qui font voir un excédent de 4,675,945 dollars des revenus sur les dépenses, après dix-huit mois d'un exercice financier qui en compte vingt-quatre.

Le budget global de la CSN, incluant le budget de fonctionnement et le Fonds de défense professionnelle, atteint \$60,376,000 dollars pour l'exercice financier 1986-88.

En livrant ces résultats qu'il a qualifiés de «satisfaisants», le trésorier Léopold Beaulieu a rappelé qu'il fallait continuer de surveiller le développement des dépenses de très près. « Nous avons mis au point, depuis plusieurs

années, des mécanismes qui nous permettent de voir venir les mauvaises périodes à l'avance », a-t-il précisé, en rappelant qu'une situation financière saine constitue pour une centrale syndicale comme la CSN un outil important dans le soutien des luttes de ses membres.



Mont-Tremblant: principaux objectifs atteints

C'est dans une proportion de 82% que les membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la station Mont-Tremblant (CSN) ont adopté, quelques heures avant Noël, l'entente de principe intervenue plus tôt sur le renouvellement de leur convention collective.

Ce règlement, survenu onze jours après le lock-out décrété par l'employeur, a notamment pour effet de modifier considérablement la structure salariale de l'entreprise, et ce, dans le sens des revendications syndicales.

Ainsi, alors qu'il fallait auparavant à une employée six ans d'ancienneté pour toucher le salaire maximum de sa classification, il ne lui en faudra désormais que deux. Ce qui fait, à titre d'exemple, que des femmes de chambre qui gagnaient jusqu'à présent \$4.70 l'heure en gagneront \$7.70 dans seize mois.

Les salariés qui se trouvaient déjà au salaire

maximum de leur échelle toucheront pour leur part des augmentations de 4,5% à chacune des trois années de la convention collective.

La demande patronale à l'effet de payer les futurs nouveaux employés selon une échelle salariale différente et inférieure a été retirée.

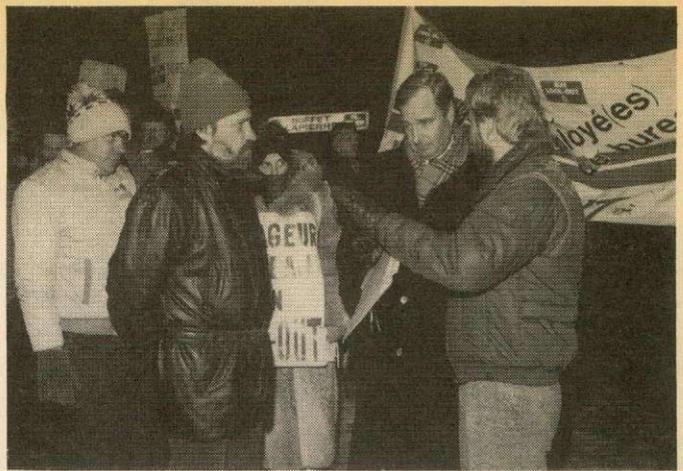
Le syndicat a également obtenu pour ses membres la garantie de cinq heures de travail rémunéré par jour, soit deux de plus que les normes minimales du travail qui prévalaient auparavant.

La clause de sous-traitance, qui faisait aussi l'objet de différend entre les parties au moment où le lock-out a été décrété, a été réglée à la satisfaction du syndicat. Elle stipule notamment que l'employeur ne donnera rien de plus à sous-contrat que le type de travaux qui l'étaient déjà par le passé.

Notons également que le régime de congés pour maladie a été amélioré.

La convention collective précédente était expirée depuis le 31 mars 1987.

Le syndicat compte jusqu'à 650 membres dans les plus fortes périodes d'achalandage à la station.



Le propriétaire de la compagnie Voyageur, M. Paul Martin, a dû faire face à une haie d'employé-e-s des bureaux du terminus de Montréal et de sympathisants, le 11 janvier dernier, à Ville LaSalle, alors qu'il se rendait prononcer une conférence à un souper-bénéfice du Parti libéral du Canada.

Les manifestants voulaient ainsi informer les convives qu'il y a un fossé entre le discours politique de M. Martin et sa façon d'administrer. Ce dernier, pressenti pour devenir candidat du PLC dans LaSalle-Emard, voire même pour succéder à John Turner, affirme qu'il favorise la création d'emplois au Québec.

Mais voilà que le 8 décembre dernier il a imposé un lock-out aux soixante employé-e-s des bureaux de Montréal dans le but de les contraindre à accepter des changements technologiques et à ouvrir la porte à la sous-traitance. Exigences patronales qui aboutiront à l'abolition de vingt emplois. Et si les syndiqué-e-s refusent ces concessions, M. Martin, recourant à la menace, affirme qu'il procédera à une coupure de quarante postes, qu'il transférera à Ottawa, en Ontario!

Les négociations achoppent également sur les augmentations salariales.

Les représentants syndicaux et les porte-parole patronaux ne se sont pas rencontrés depuis le 8 octobre 1987. La convention collective est échue depuis décembre 1986.

Les petites

- Le concours de dessins destiné aux jeunes sur le thème de la Paix organisé par le Conseil central de Québec, dans le cadre de la semaine «**TRAVAILLER POUR LA PAIX**» (voir le no. 263 de NOUVELLES CSN), a connu un franc succès. Plus de 700 jeunes y ont en effet participé, ce qui témoigne bien de leur intérêt pour la question. Voici la liste des gagnants et gagnantes des différents prix rattachés à ce concours:

BICYCLETTE: Anik Gauthier (Charlesbourg) et Jean-François Tremblay (Québec); RADIO-CASSETTE: François L'Italien (Ste-Foy); CRAYONS DE COULEURS: Mélanie Laprise (Beauport), Esther Garneau (Limoilou), Nathalie Boisclair (Limoilou), Geneviève Bouchard (Baie St-Paul) et Jean-Sébastien Drolet (Limoilou).

- Le Collectif de recherche et d'intervention communautaire du Bureau de **consultation-jeunesse** annonce, pour la quatrième année consécutive, la poursuite de son programme de séminaires. Ceux-ci offrent à tous les adultes impliqués auprès de la jeunesse l'occasion d'échanger et de réfléchir sur leur compréhension des préoccupations et des intérêts des jeunes, de leur rôle d'intervenant, de parent et d'enseignant, ainsi que du sens de leurs interventions sur le plan individuel et social. «Les jeunes et le suicide», «Travail de rue», «L'intervention au-delà de la violence», «Les jeunes et le loisir», «Nouvelles drogues et nouveaux comportements» sont quelques-uns des thèmes abordés au cours de ces séminaires. Frais d'inscription: de \$85 à \$150. Renseignements: 514-844-0010.

Le français au travail

ÇA S'IMPOSE!

Dans le cadre de la campagne nationale de sensibilisation sur la francisation que la CSN mènera au cours des prochains mois, voici le coup d'envoi d'une nouvelle chronique bimensuelle sur la francisation qui, nous le souhaitons, deviendra rapidement une tribune importante pour ceux et celles qui veulent partager leurs préoccupations linguistiques et échanger sur l'état de la francisation dans leur milieu de travail. A chaque parution, vous y trouverez de courtes analyses sur la situation du français au Québec, des renseignements utiles sur les objectifs de la loi 101, une description de l'action syndicale de la CSN en francisation, des références terminologiques françaises adaptées à différents domaines du travail, etc.

Le français au travail, ça vous tient à coeur? Ecrivez-nous ou téléphonez-nous à Information-francisation/CSN, 1601 avenue de Lorimier, Montréal H2K 4M5, (514) 598-2155.

La loi 101 bilingue

C'est en français et en anglais qu'il est proclamé que "le français est la langue officielle du Québec". En effet, depuis le 13 décembre 1979, la Cour suprême du Canada a invalidé tout le chapitre 11 de la Charte de la langue française portant sur La langue de la législation et de la justice au nom de l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867. Quelques jours plus tard, l'Assemblée nationale du Québec réadoptait toutes les lois existantes, en français et en anglais, y compris la loi 101...

La CSN: toujours aux aguets

Dans son allocution d'ouverture lors du Conseil confédéral de la CSN, en décembre dernier, le président Gérard Larose a insisté sur "la vigilance qui doit continuer de s'exercer plus que jamais à l'égard du statut de la langue au Québec". Faisant allusion à la récente distribution de circulaires bilingues par certaines grandes chaînes de magasins et à l'envoi de correspondances unilingues anglaises du gouvernement Bourassa, il a affirmé que "le rempart psychologique qu'a pu constituer pendant un temps la loi 101 est en voie de se désagréger; plusieurs entreprises interprètent en effet les positions du gouvernement comme une invitation à revenir au temps où la loi 101 n'existait pas". Il a rappelé aussi que "la CSN contribue à maintenir l'intérêt à l'égard des questions linguistiques en participant, notamment, aux activités du Mouvement Québec Français et autres organismes."

Une autre secousse ébranle la Charte de la langue française

Saviez-vous que, depuis l'adoption de la Charte de la langue française, le 26 août 1977, plus de trente-cinq jugements rendus devant les tribunaux ont ébranlé la loi 101 en s'attaquant à la validité de l'une ou l'autre de ses dispo-

Zellers

Bureaux des achats et de l'administration

Montréal, le 24 novembre 1987

Chers clients de Zellers,

Un incident très regrettable s'est récemment produit et vous avez probablement reçu une lettre de Zellers adressée aux membres du Club Z et rédigée en anglais.

Nous sommes sincèrement désolés qu'une telle erreur ait pu se produire et faisons appel à votre compréhension pour accepter nos excuses en rapport avec ce malencontreux incident.

Soyez assurés que nous sommes toujours très heureux de vous servir en français et veuillez agréer, chers clients, nos salutations distinguées.

Sincèrement,



Jean-Louis Lemoine
Vice-Président
Région du Québec

ZELLERS INC.
5100 DE MAISONNEUVE OUEST
MONTREAL (QUEBEC) H4A 1Y6
TELEPHONE (514) 483-7800 • TELEX 055-66364

sitions, notamment la langue de la législation et de la justice, la langue de l'administration, la langue des organismes publics, la langue du travail, la langue du commerce et des affaires, la langue d'enseignement? Un dernier jugement fut rendu mercredi dernier par la Cour supérieure du Québec à l'effet d'autoriser un immigrant polonais, établi au Canada depuis 1963, d'envoyer ses deux filles à l'école anglaise sous prétexte qu'il aurait complété dans son pays quatre années scolaires en anglais et en hébreu et deux années en polonais. Cette décision du juge Steinberg, rédigée en anglais seulement, vient renverser les décisions du Bureau d'admissibilité à l'enseignement en anglais et de la Commission d'appel sur la langue d'enseignement qui ont rejeté préalablement cette requête et remet en question toute la définition de l'école bilingue telle que stipulée à l'article 73 de la loi 101, ce qui équivaut, dans les faits, au retour du libre choix. Le gouvernement ira-t-il en appel? A vous de jouer monsieur Bourassa!

Diane Lapointe

Trêve chez les ambulanciers

Les techniciens-ambulanciers membres des six syndicats régionaux affiliés à la FAS-CSN ont suspendu le déclenchement des moyens de pression et accepté une trêve proposée par le ministère de la Santé et des services sociaux.

Le ministère a en effet confirmé aux représentants des syndicats des régions de Montréal, du Saguenay-Lac-St-Jean, de l'Outaouais, de Québec, de la Mauricie et de l'Estrie, son engagement à annoncer en février l'orientation que le gouvernement du Québec entend mettre de l'avant concernant la réorganisation du transport ambulancier.

"Au cours des prochaines semaines, a déclaré le porte-parole des ambulanciers Mario Cotton, les syndicats vont profiter de cette trêve pour analyser sérieusement l'ensemble du fonctionnement des services ambulanciers au Québec dans le but de proposer dès le début de février des solutions sérieuses et efficaces pour faire face aux nombreux problèmes qui existent dans ce secteur".

Expo Service: des gains importants

En lock-out depuis le 15 octobre 1987, la centaine de travailleurs de la compagnie Expo Service Standard ont signé neuf semaines plus tard un document qu'ils qualifient de «bonne convention collective».

Ces travailleurs sont ceux qui montent et défont les kiosques des grandes salles d'exposition pour des événements comme le Salon de la femme, celui des métiers d'art, du livre, de l'alimentation, etc.

Le syndicat, affilié aux Teamsters avant de rejoindre les rangs de la FEESP-

CSN le printemps dernier, a obtenu des gains importants, surtout en ce qui regarde la précarité des emplois: ils seront désormais 64 qui travailleront sur une base régulière au lieu de seulement 27. L'horaire de travail a été régularisé et des primes de fin de semaine seront accordées à tous.

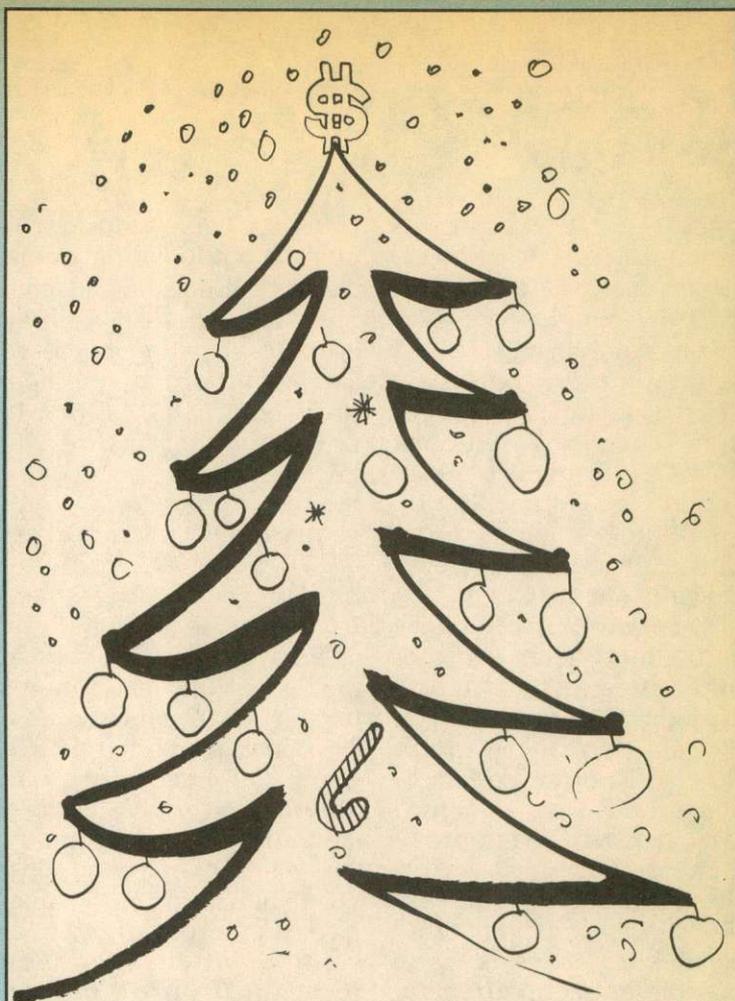
Le taux de salaire moyen, très bas dans ce secteur d'activités, est passé de \$7.50 l'heure à la signature du contrat, pour atteindre \$9.94 à sa troisième année d'existence. Ce qui signifie une augmentation de 15.5% pour la première année et de 32.5% pour l'ensemble de sa durée.

Le syndicat tient à remercier tous les syndicats qui l'ont appuyé durant sa lutte, entre autres celui des techniciens de Télé-Métropole qui leur a versé \$1,000 et le Conseil fédéral de la FNEEQ qui en a fait autant.

Métro Lemay: enfin une convention!

Après plus d'un an de procédures et six mois et demie de grève, les 22 employés du marché Métro Bernard Lemay de Longueuil ont obtenu leur première convention collective, au milieu de décembre dernier.

On se souviendra que le propriétaire de cette épicerie, qui s'en était porté acquéreur en décembre 1986, avait toujours refusé de reconnaître le syndicat, en plus de procéder au congédiement de treize employés et d'utiliser les services de briseurs de grève, qu'il appelait des «bénévoles». Cette violation aux dispositions anti-scabs du Code du travail lui avait d'ailleurs valu une condamnation à \$6,000 d'amende en novembre dernier (voir Nouvelles CSN, no. 266, page 15).



\$60,000.00 pour les « paniers de Noël »

Le montant recueilli dans le cadre de la campagne annuelle des «Paniers de Noël » pour les grévistes et les lock-outé-e-s de la CSN a connu un bond significatif cette année en passant de plus de \$44,000.00 à \$60,000.00.

«La somme recueillie en peu de temps démontre concrètement la grande vitalité et la solidarité dont le mouvement sait faire preuve». C'est là le commentaire qu'a effectué le président de la centrale Gérald Larose en apprenant les résultats de cette campagne qui a permis à nos camarades en conflit de passer une agréable soirée de Noël en famille et avec leurs proches. Ainsi, chacun de nos camarades a pu bénéficier, en moyenne, d'un montant supplémentaire de \$30.00 venus s'ajouter à leurs prestations du Fond de défense professionnelle (FDP).

L'an prochain, cette campagne en sera à sa cinquième édition.

Cette première convention collective, d'une durée de deux ans, contient notamment les dispositions nécessaires à la reconnaissance de l'ancienneté; la réduction, avec compensation, des heures de travail; un congé de maternité; dix congés fériés, deux congés flottants et sept congés de maladie;

trois semaines de vacances après cinq ans de service, quatre semaines après dix ans; et des augmentations de salaire de 27% réparties sur deux ans.

Les treize congédiés sont retournés au travail en même temps que tous les autres, le 14 décembre.

Colloque FNEEQ-FEESP La place du collégial

Les 11, 12 et 13 mars prochain, la CSN, en collaboration avec la Fédération des employé-e-s des services publics (FEESP) et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ), lesquelles représentent quelques 20,000 syndiqué-e-s de l'éducation collégiale, tiendra un colloque sur les CEGEP.

Quelques 250 personnes sont déjà inscrites aux différentes activités prévues durant ces trois jours de réflexion. « *L'originalité de notre colloque, déclarait Céline Lamontagne, troisième vice-présidente de la centrale, c'est de réunir non seulement des pédagogues, des praticiennes et praticiens ou du personnel d'encadrement et de soutien de l'éducation mais de rassembler dans un même lieu des groupes de la population, des jeunes, des parents, des femmes, des travailleuses et des travailleurs de tous les milieux de travail aux prises avec des questions de formation, de recyclage et de perfectionnement. Ces échanges permettront peut-être d'obtenir une réponse à la grande question: quelle est la place du collégial dans le système d'éducation?* »

Intitulé « **Le CEGEP: VOIR LOIN** », ce colloque se veut non seulement un lieu de discussions pour faire le bilan de ces 20 ans d'existence du réseau des CEGEP mais propose aux participantes et participants d'actualiser ses mandats. Comme l'expliquait Robert Campeau, membre du comité organisateur du colloque, dans la revue Remue-Méninges publiée par la FNEEQ: « *il s'agira de partir de problèmes concrets que les intervenantes et les intervenants vivent dans les CEGEP, problèmes liés aux*

compressions budgétaires et à la modification de la clientèle étudiante... Comment affectent-ils l'environnement pédagogique et la formation dispensée dans les CEGEP? Enfin, il faut être en mesure de dégager des perspectives et des solutions aux nouveaux problèmes posés au CEGEP par la transformation de la société québécoise ».

Pour stimuler la participation et l'imagination, les responsables du colloque n'ont pas eu peur de faire appel à différentes formes d'interventions. Ainsi, le ministre, les profs, les employées de soutien et les parents seront invités à venir écouter attentivement un **Droit de parole spécial**, animé pour la circonstance par Mathias Rioux, qui réunira une quarantaine de jeunes étudiantes et étudiants provenant des différents CEGEP et qui viendront dire ce qu'ils pensent de l'enseignement collégial. Attention, seuls les jeunes pourront y prendre la parole!

De plus, au cours d'une des trois journées, il y aura présentation d'une pièce de théâtre illustrant avec humour la vie d'une enseignante de CEGEP.

Rappelons que la CSN prépare présentement une plate-forme de l'éducation qui sera discutée à son prochain Congrès de juin. Ce colloque s'inscrit donc à l'intérieur d'un plan d'interventions proposé par la centrale et sera suivi par diverses activités syndicales dans les milieux de travail qui permettront de pousser encore plus loin les débats amorcés au colloque.

Le rapport Harnois: Un titre doublement trompeur

La CSN a comparu le mercredi 13 janvier devant la commission parlementaire qui étudie le rapport Harnois sur une politique de santé mentale pour le Québec. Par la voix de sa vice-présidente Monique Simard, elle a mis en doute les deux principales prétentions du rapport. « *Tout d'abord, de dire Mme Simard, le rapport Harnois ne propose pas une politique de la santé mentale, mais bien une politique de services de santé mentale* ». Et d'expliquer qu'il faut sortir de la conception étroitement médicale de la santé, pour prendre en compte également les dimensions collectives et sociales de celle-ci, et adopter une approche globale qui vise l'amélioration de la santé

de toute la population.

« *Peut-on nier le fait, a-t-elle poursuivi, que le chômage et la pauvreté ont une influence prédominante sur la santé mentale? Pourtant, à aucun moment le rapport Harnois ne s'intéresse aux conditions de vie qui peuvent favoriser ou desservir la santé mentale* ».

La première vice-présidente de la CSN a ensuite relevé une deuxième prétention du rapport Harnois, qui s'étale dans son titre POUR UN PARTENARIAT ÉLARGI. « *Ce rapport ne propose pas de partenariat, ni véritable, ni élargi!* a-t-elle déclaré. *Il ne fait aucune place aux bénéficiaires et à leurs organisations, ni aux travailleuses et travailleurs et à leurs syndicats. Comment peut-on réussir une réforme en profondeur, si on n'associe pas toutes les parties concernées à sa préparation et à sa réalisation?* »

Libre-échange Mulroney ... le cachotier

Trois Canadiens sur quatre interrogés dans le cadre du sondage Goldfarb, réalisé pour le compte du quotidien Toronto Star, considèrent que le premier ministre Brian Mulroney n'a pas tout dit au public concernant les accords du libre-échange et ses implications véritables sur le Canada et les Canadiens.

De plus, soixante-deux pour cent de l'électorat estime que le gouvernement devrait sanctionner par un vote populaire le traité signé, le 2 janvier, par Mulroney et Reagan avant que ne l'adoptent les Communes ou le Congrès américain. On sait que l'entrée en vigueur du traité n'est prévue que pour janvier 1989.

De son côté, la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange, qui regroupe la CSN, la FTQ, la CEQ et l'UPA, entend continuer à s'opposer fermement à ce traité, et à relancer, au cours des prochaines semaines, la campagne publique qu'elle a menée au cours des quinze derniers mois.

La signature du 2 janvier ne signifie pas - loin de là - que l'entente de libre-échange est un fait accompli. En réalité, c'est maintenant que commence la vraie bataille à propos de ce projet ne devant entrer en vigueur qu'en janvier 1989.

L'enjeu de ce débat, c'est d'empêcher une plus grande mainmise des États-Unis sur nos ressources énergétiques, sur le développement de notre économie et de nos emplois, sur nos choix de société.

CONSTRUCTION

La CSN sera des négociations

Lors du sprint qui marque traditionnellement l'ajournement des travaux de l'Assemblée nationale pour la période des Fêtes, la CSN-Construction s'est vu reconnaître le droit d'être présente à toutes les étapes de la négociation des conditions de travail des travailleurs de l'industrie de la construction.

"C'est une victoire politique importante pour les membres de la CSN", a déclaré le secrétaire-général de la CSN, Michel Gauthier, au lendemain du vote unanime des députés de l'Assemblée Nationale en faveur du projet de loi 114.

Ce projet de loi visait essentiellement à modifier la loi 119, entrée en vigueur il y a un an, qui régit les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Son principal objectif était d'allonger la durée de la période prévue pour les négociations collectives, de déplacer en conséquence la période de changement d'allégeance syndicale et de faire coïncider l'entrée en vigueur du choix d'allégeance avec le début des négociations.

Bien que les deux autres associations syndicales représentatives, la FTQ-Construction et le Conseil provincial des Métiers de la Construction du Québec (Inter) aient manifesté leur intention au ministre du Travail de négocier la prochaine convention collective à des tables de métier plutôt qu'à une table centrale, rien dans la rédaction de ce projet de loi ne venait garantir les droits de la

CSN-Construction d'être présente aux tables de négociation, le législateur se bornant à exprimer le voeu que les associations syndicales représentatives "peuvent convenir d'une structure et de modalités de négociation".

Le ministre du Travail, Pierre Paradis, pressé d'entériner un protocole d'entente intervenue entre les patrons et la coalition FTQ-Inter lors de la campagne d'allégeance d'octobre 87, prolongeant jusqu'en mai 89 le Décret régissant les conditions de travail des travailleurs de l'industrie, ne pouvait se résoudre à entériner du même coup des modifications importantes à la Loi 119, dont il avait été le parrain, un an plus tôt.

D'autant plus qu'il avait omis de présenter son projet de loi avant le 15 novembre, date limite prévue dans les règlements de l'Assemblée nationale pour qu'il puisse être entériné avant l'ajournement des Fêtes. A moins d'avoir le consentement unanime de l'Assemblée.

Les porte-parole de la CSN-Construction ont alors fait valoir au ministre du Travail les conditions nécessaires pour que son projet de loi devienne l'objet d'un consensus avant qu'il puisse être déposé et qu'il obtienne ainsi plus facilement le consentement des députés de l'Opposition.

Ces conditions furent retenues à la toute dernière minute et inscrites en amendement au projet de loi durant la dernière heure des travaux de l'Assemblée, le 19 décembre au soir.

A 8 heures 15, en réponse aux questions du whip de l'Opposition péquiste, François Gendron, le ministre du Travail a admis que le terme "négociation" inscrit dans la loi devait être interprété comme englobant toutes les éta-



335 chopines de bon sang!

La deuxième édition de la collecte de sang organisée par le Rassemblement des techniciens-ambulanciers du Québec (RETAQ) et la CSN, le 21 décembre dernier, a permis à la Croix Rouge de quitter l'édifice du 1601 de Lorimier avec 335 chopines de sang frais, à la fin de la journée. Joanne Céciré, elle, est repartie avec l'ordinateur IBM de \$3,500, gracieuseté de Compucentre Greenfield Park (514-672-0020), tiré au hasard parmi les donateurs de sang de la journée. D'abord incrédule, Joanne n'a pas caché sa joie d'avoir gagné: "Je travaille au service d'informatique de la Banque nationale, nous a raconté celle qui est aussi la compagne d'un membre du RETAQ. J'avais justement l'intention de m'équiper d'un IBM pour la maison".

Sur la photo: le contrôleur de la CSN Jean-Roch Larose, accompagné de Gaëtan Coulombe, responsable de l'organisation de la collecte pour le RETAQ, remettent son prix à l'amie Joanne. Un beau cadeau de Noël!

pes, y compris la conciliation et la médiation.

Au projet de loi initial, fut également ajouté le droit pour la CSN-Construction "d'être présente et de soumettre des demandes lors des séances relatives à l'établissement de structures et de modalités de négociation."

"L'amendement obtenu, confirme le secrétaire-général de la CSN et responsable du dossier de la construction, assure les membres de

la CSN-Construction d'être représentés et défendus à toutes les tables de négociations, tables centrales comme tables de métiers."

Prolongation du Décret

Ce projet de loi a pour effet de prolonger d'un an le Décret actuel, c'est-à-dire jusqu'en mai 1989, mais il prévoit toutefois que les parties débiteront leurs négociations huit mois auparavant, soit en septembre 1988.

Parlons médias, ça presse!



Le « libre-échange » ou le sexe des anges

par Jacques Guay



M. Conrad Black, qui possède des journaux en Angleterre, aux États-Unis, au Canada anglais et au Québec, est pour le libre-échange. Cela n'a, en soi, rien d'étonnant. Dans le « merveilleux monde des affaires », les convictions vont normalement avec les intérêts.

Conséquence: le libre-échange est nécessairement une bonne chose pour les Québécois.

C'est du moins ce que devront expliquer à leurs lecteurs les éditorialistes du **Droit** d'Ottawa, du **Soleil** de Québec et du **Quotidien** de Chicoutimi.

C'est le sens d'une directive envoyée fin novembre, aux responsables des trois quotidiens par le nouveau président et chef de la direction d'Unimédia (Hollinger), M. Pierre DesMarais II (le fils de I qui fut, un temps, le bras droit de Jean Drapeau).

À la suite d'une visite de M. DesMarais à Chicoutimi, le mot d'ordre a été rendu public le 2 décembre par l'éditorialiste en chef du **Quotidien**, M. Bertrand Tremblay, qui a sérieusement noté:

« Son seul message relativement à la philosophie de Hollinger, confirme l'autonomie rédactionnelle ».

Il a cependant souligné que jamais on n'avait reçu tel message sous l'ancien propriétaire Jacques Francoeur. Mais pour M. Tremblay, cela ne change rien: il était pour le libre-échange, une condition de survie, selon lui, pour sa région.

Rejoint par Gilles Lesage du **Devoir**, le seul journal à avoir relevé l'incident, le rédacteur en chef par intérim du **Soleil**, M. Gilbert Athot, a rappelé que la page éditoriale est ultimement celle du patron mais qu'il n'intervient que dans 1% des cas.

M. Athot a ajouté qu'en ce qui concerne le libre-échange, les éditorialistes peuvent discuter des modalités. Ce qu'a confirmé au **Devoir** M. DesMarais.

Même si la page éditoriale appartient au proprié-

taire, les éditorialistes peuvent donc, en toute liberté, commenter les budgets municipaux, la conduite en état d'ivresse, les élections en Haïti ou la politique d'ouverture de M. Gorbachev. Dans 99% des cas ils sont libres. C'est rassurant.

L'interdit ne touche présentement que le libre-échange. Après tout, ce n'est pas si important. La dernière fois dans nos journaux que les propriétaires se sont prévalus ainsi de leurs prérogatives éditoriales, c'était en 1980, lors du référendum. Cette fois-là, ils étaient contre.

Il n'y a donc pas de quoi fouetter un chat. Ils n'interviennent pas souvent, sur peu de questions et ils changent d'opinion: ils sont dans certains cas pour, dans d'autres contre.

Et c'est sans doute le fruit du hasard si les grands patrons de presse interviennent sur les mêmes événements et de la même manière. Ainsi, M. Paul Desmarais, le président de Power, propriétaire de **La Presse**, de **La Tribune**, de **La Voix de l'Est** et du **Nouvelliste**, est aussi en faveur du libre-échange.

Et son thuriféraire, l'éditeur de **La Presse** et président des Journaux Trans-Canada, M. Roger D. Landry, rêve même de ce jour où ses quotidiens feront partie intégrante du New York Times (voir ma chronique dans **Nouvelles CSN**, numéro 64).

En information, les journalistes sont libres. Aucune directive. Ils peuvent donc déployer toutes les énergies à faire des dossiers, dénoncer même le libre-échange dans des chroniques, mettre des manchettes les opposant, soulever des débats. En ayant, cependant, en tête que ce n'est pas nécessairement ce que leurs propriétaires aiment lire.

Rien, absolument rien, n'empêche donc les quotidiens de Hollinger ou de Power de véhiculer en information le contraire de ce qu'ils défendent en page éditoriale. Rien, sinon une certaine logique et un bon vieux réflexe de survie de la part des artisans.

Cette forme de liberté, dans les faits, c'est de l'angélisme. Il faut être de purs esprits, sans ambition et sans plan de carrière, pour la pratiquer.

LES ÉLECTIONS À HAÏTI

J'AI DÉCIDÉ
DE FAIRE UNE
ÉLECTION À MAINS
LEVÉES !





Manifestation devant la villa Hugel à Essen où se réunissait le conseil d'administration de la société Erupp.

RFA

Le cri de l'acier

Le 10 décembre, plus de deux cent mille sidérurgistes de la région de la Ruhr, en Allemagne de l'Ouest, ont manifesté contre la fermeture prochaine de l'aciérie de Duisbourg-Rheinhausen. En plus d'envahir le siège social de la firme Krupp, propriétaire de l'aciérie, les manifestants ont bloqué pendant plusieurs heures les autoroutes, provoquant des embouteillages monstres. Cette mobilisation n'est sans doute qu'un début, comme le veut le slogan, puisqu'on estime que 30,000 postes seront supprimés dans ce secteur d'ici 1990. À cette crise de l'acier se greffe celle du charbon: 30,000 emplois sur les 157,000 existants seront abolis d'ici 1995. Une riposte syndicale massive est donc à prévoir.

ISRAËL

«En finir avec l'occupation»

Pour la première fois, une grève générale de la population arabe d'Israël a été déclenchée le 21 décembre dernier pour appuyer l'importante mobilisation des popula-

tions palestiniennes de Gaza et de Cisjordanie. Mohammed Miari, l'un des cinq députés arabes au parlement israélien a commenté l'événement: «Nous serions des traîtres si nous ne faisons la grève». Rappelons que les manifestations qui ont débuté le 9 décembre à Jabaliya, au nord de Gaza, suite à un accident de la route (quatre Palestiniens sont morts heurtés par un camion israélien) ont enflammé l'ensemble des territoires occupés. Au moment où ces lignes sont écrites, les troubles, qui ont fait 22 morts, 170 blessés et entraîné l'arrestation de plus de 1000 personnes, se poursuivent toujours. L'objectif exprimé est clair: «en finir avec l'occupation militaire» qui dure depuis 1967.

GRÈCE

Un arrêt pour le dégel

Plus de 1.6 millions de travailleurs ont paralysé l'ensemble du pays pendant vingt-quatre heures, le 15 décembre dernier, pour signifier au gouvernement socialiste de M. Papandreou que l'austérité consentie au chapitre des augmentations de salaire ces dernières années devrait

prendre fin. Le dégel a donc sonné le 1^{er} janvier mais les organisations syndicales doutent que le plafond de 4% dans les négociations qui s'amorcent avec le patronat grec soit suffisant, l'inflation atteignant les 16% au pays.

BANGLADESH

La démocratie par le «hostal»

Le 29 décembre avait lieu au Bangladesh la 16^e grève de huit heures décrétée par les 21 partis d'opposition du pays pour obtenir la démission du président Ershad et des élections libres. Mais la stratégie du «hostal», c'est-à-dire de la grève générale, fait mal à ce pays considéré comme le deuxième plus pauvre de la terre après l'Éthiopie. On estime en effet les pertes à \$1 milliard de dollars depuis que le 10 novembre dernier, cette population, dont le revenu annuel moyen est de \$150, a décidé que la démocratie pourrait aider au développement économique. La proclamation de l'état d'urgence le 27 novembre, la dissolution du Parlement le 6 décembre, l'arrestation de milliers de manifestants et les dizaines de morts et de blessés semblent inutiles pour mettre fin à la mobilisation. Le président, poté au pouvoir par un coup d'État en 1982, avait pourtant déclaré au début des troubles: «Ensemble, nous pourrions résister à l'anarchie». Le mot «résister», on le devine, était de trop...

légus ont discuté des problèmes de l'heure, du maraudage inter-syndical aux stratégies patronales, ont réalisé que leur Fonds de Solidarité atteignait les \$100 millions et ont réélu à la présidence Louis Laberge pour un treizième mandat. Le moment chaleureux, ce fut l'appui indéfectible aux groupes de grévistes (Zeller's, Québécois, The Gazette, etc.) qui luttent comme nous pour changer le monde.

Une semaine plus tôt, l'Ontario Federation of Labor (OFL), forte de ses 670,000 membres, amorçait son congrès annuel à Toronto. Les quelque 1,500 délégués représentant 58 unions se sont alors mis sous la dent un document de congrès assez particulier. «These are extraordinary times which call for extraordinary measures» recensait un vaste échantillonnage de tactiques, du boycottage à l'occupation d'usine, pour contrer les menaces que fait peser l'accord du libre-échange sur 800,000 emplois au Canada (dixit Shirley Carr). Puis fut abordée l'importante question du droit de refus, en rappelant que le travail au Canada avait fait 10,000 morts au cours des dix dernières années. Le président de l'OFL Gordon Wilson avait un beau cas concret à soumettre aux délégués puisqu'au moment des discussions, quelque 2,500 travailleurs de McDonnell Douglas débrayaient sur le tas pour protester contre l'insécurité à l'usine.

PORTUGAL

La grève des pourboires

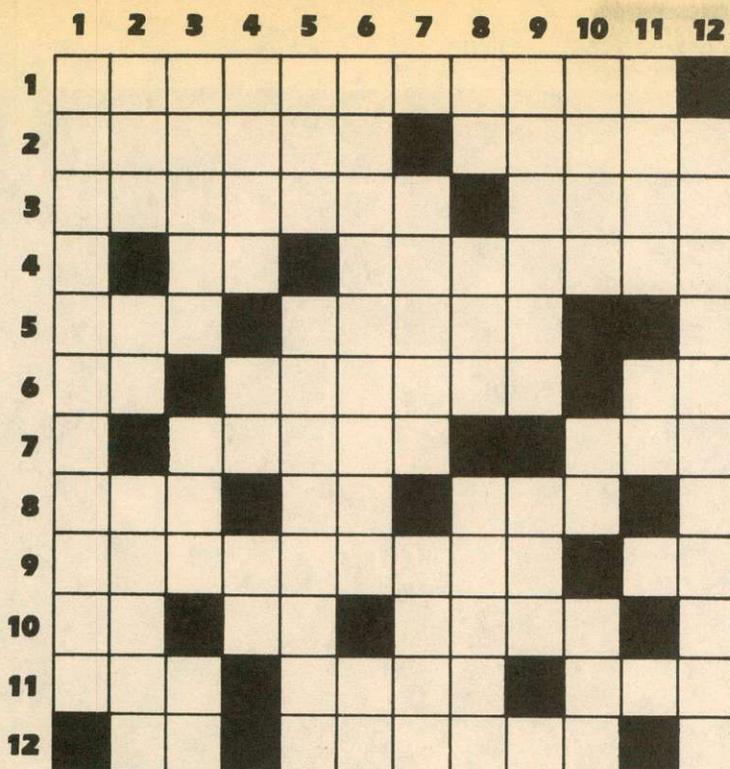
Les croupiers des casinos du Portugal se sont mis en grève le 2 janvier pour protester contre une mesure gouvernementale visant l'imposition des pourboires. Une action que plusieurs travailleurs et travailleuses des services au Québec doivent observer avec quelques idées derrière la tête.

QUÉBEC/ONTARIO

Le temps des congrès

Il y a peu à dire au sujet du 20^e congrès de la Fédération des travailleurs du Québec (325,000 membres) qui s'est tenu à Montréal du 30 novembre au 4 décembre. Sous le thème «Pour une société à notre mesure», les 1,158 dé-

Lectures



Le système d'assurance-santé constitue l'un des principaux piliers de la sécurité sociale au Canada. En 1977, Monique Bégin était nommée ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, devenant ainsi responsable de la bonne marche de ce système. En préserver le caractère universel allait être sa tâche la plus ardue.

Les programmes d'assurance-maladie et d'hospitalisation comptent parmi les programmes publics les mieux appréciés au Canada, et ce partout, sans exception.

Ils ont contribué à améliorer de façon considérable l'accessibilité aux soins de santé pour tous.

Aujourd'hui, dans l'ensemble, nous considérons ces programmes comme des acquis inattaquables. Mais un manque de vigilance peut nous jouer de vilains tours.

C'est ce que le livre de Monique Bégin nous permet de comprendre. Intitulé "L'assurance-santé - Plaidoyer pour le modèle canadien", son ouvrage est rédigé dans un style vivant et on y retrouve parfois la passion du personnage politique engagé. Au-delà des sempiternels problèmes de juridiction fédérale-provinciale, madame Bégin fait ressortir l'influence considérable des néo-conservateurs dans leur quête incessante de désengagement de l'Etat.

Elle attire notamment notre attention sur des politiciens de droite, tels ceux de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec (Pierre-Marc Johnson), qui ne se gênaient pas pour utiliser tous les moyens partisans afin de réduire les engagements de l'Etat dans le domaine de la santé.

Un fait encore plus intéressant est celui relié au rôle des associations de médecins au Canada. Nous y voyons des médecins, dirigeants de leurs associations, utiliser toute la démagogie et les mesquineries possibles afin de faire profiter les intérêts immédiats de leurs membres. Ainsi, ces médecins ont recouru pour de telles fins à des épouvantails tels que "l'étatisation de la médecine", dont les conséquences sur la santé des citoyens seraient des plus dommageables.

Madame Bégin a dû, d'autre part, user de toute sa capacité de conviction pour amener le cabinet fédéral à intervenir et légiférer afin de faire cesser les pratiques de désengagement généralisées de médecins, la sur-facturation ("tickets modérateurs") et autres moyens mettant en cause l'accessibilité aux soins médicaux et hospitaliers pour tous les citoyens.

Le livre de l'ancienne ministre nous permet de constater aussi que lorsqu'il s'agit de réduire les programmes sociaux, les provinces canadiennes ont une influence réciproque importante. En effet, si l'une entame un processus pour établir des frais modérateurs, par exemple, une autre examine aussitôt la question, pendant qu'une troisième en implante à son tour. Madame Bégin essaie de démontrer que le rôle du gouvernement fédéral devient important dans le contrôle de ce processus, notamment en raison du pouvoir de dépenser qu'il possède.

Monique Bégin, L'ASSURANCE-SANTÉ - Plaidoyer pour le modèle canadien, Editions Boréal, 227 pages.

HORIZONTAL

1. Premières nations canadiennes.
2. Petite rue. - Ile de la mer Égée.
3. Désireux de savoir. - Fer ou acier laminé.
4. Initiales de Reine Malo. - Personne qui vit de ses rentes.
5. Colère. - Suite de nombres.
6. Du verbe aller. - Qui prennent plaisir à faire souffrir. - Deux voyelles.
7. Sises en lettres mêlées. - Région du Sahara couverte de dunes.
8. Idiot. - Article défini. - Du verbe vivre.
9. Mourir. - Préposition.
10. Deux voyelles. - Pronom indéfini. - Institut de recherches appliquées sur le travail.
11. Société générale de financement. - Jupe des Écossais. - Organisation des nations unies.
12. Deux voyelles. - Nom de famille de Voltaire.

VERTICAL

1. Ils sont préposés à la conservation des archives.
2. Triple voyelle. - Coup sur le tambour. - Perturbation atmosphérique violente.
3. Planète. - Sainte. - Note de la gamme.
4. Registre du parlement de Paris. - Adjectif démonstratif. - Coule à Rome.
5. Utile pour ouvrir une porte. - Autre nom du Ceylan (2 mots).
6. Comblées par le bonheur. - Infinitif.
7. Vin espagnol. - Réservoir pour conserver les produits agricoles.
8. Charpente du corps. - Fleuve égyptien. - La charité en est une.
9. Tresses. - Irish Republican Army.
10. Agitation due à une émotion. - Conjonction. - De bonne heure.
11. Poisson. - Infinitif.
12. Se dit de certaines infections de la peau.

Brunet et Bergeron

À la fin du mois de décembre 1987, Jacques Brunet et François Bergeron font leur entrée au restaurant de la CSN à Montréal, «Les Trois Copains». Ils se promènent de table en table pour vendre leur première production conjointe, une cassette de musique rock, en français, titrée: «**Chanter pour quelque chose**». Jacques Brunet se sent chez lui à la CSN. C'est un ex-militant du défunt Syndicat général des communications, section CJMS (FNC-CSN), qui avait connu un conflit long de vingt-deux mois en 1977.

«*Notre démarche, de dire Jacques Brunet, se veut une intervention culturelle au Québec, actuellement noyé dans la culture anglo-américaine. Nous espérons également provoquer un engouement pour la chanson à textes et pour la musique francophone*», d'ajouter le chanteur et guitariste.

Une production autonome

Brunet et Bergeron sont d'autant plus fiers de leur enregistrement qu'il s'agit d'une production autonome, i.e. étrangère aux «majors» de l'industrie du disque. «*Nous voulions être indépendants des contraintes financières, commerciales, et idéologiques imposées par les grandes compagnies de disques*», de préciser Jacques Brunet.

«*Il est clair qu'une chanson véhicule toujours des valeurs*», affirme François Bergeron en insistant sur l'importance pour les deux auteurs-compositeurs de s'être lancés dans l'aventure d'une production autonome.

Cette indépendance coûte cher, cependant. Jacques Brunet et François Bergeron, qui retirent tous les deux des prestations d'aide sociale, ont payé de leur poche la

production de cette cassette au coût total de \$2,000.00. Ils n'ont pas à leur service une équipe de relations publiques pour faire la promotion de leur cassette. «*Tu peux l'écrire que nous sommes sur le bien-être social*», nous lance François Bergeron. Il souhaite ainsi défaire le mythe voulant que les assistés sociaux «se poignent le cul».

Le contenu

Sur cette cassette de musique rock, Brunet et Bergeron traitent de la difficulté de vivre et de communiquer, de la défaite du camp en faveur de la souveraineté-association du Québec au référendum de 1980, de la prédominance de l'image, voire de ce qui est artificiel, sur la profondeur des idées dans notre société, de la montée des Yuppies, etc. Fait à signaler, ils y vont également d'une interprétation d'une chanson de **Léo Ferré**: «**Avec le temps**». Est-ce là un signe des temps? **Claude Dubois** a aussi enregistré une chanson du célèbre anarchiste «**Rutebeuf**», sur son dernier microsillon.

Un spectacle

Les deux musiciens préparent actuellement un spectacle qui devrait être présenté au début du mois de mars «**Aux Foutounes Électriques**», haut lieu de la culture punk situé sur la rue Ste-Catherine à Montréal, à proximité du «Red Light».

Un long chemin

À la suite du conflit à Radio-Mutuel, Jacques Brunet n'a pas repris sa place d'animateur derrière le micro de CJMS-MA. On ne l'avait pas rappelé. Cette lutte lui avait toutefois donné l'occasion de faire ses premières armes dans un studio d'enregistrement. Lui et quelques camarades avaient alors endisqué un 33 tours pour soutenir la lutte de ces syndiqués de



François Bergeron et Jacques Brunet



communications et intitulé «**Les piqueteurs de la gloire**».

Depuis, il a participé à plusieurs autres disques militants et souterrains. Celui du «**8 mars**» produit par les trois centrales CSN-FTQ-CEQ en 1978. Ensuite, il s'est «exilé» trois ans à St-Jérôme où il a fondé le groupe **Cadence**. Puis, retour dans la métropole où avec d'autres auteurs-compositeurs Jacques Brunet sort un long jeu: «**Légitime Défense**». Il y chante des textes qui évoquent l'angoisse de la jeunesse: «**No Futur**» et «**B.S.**».

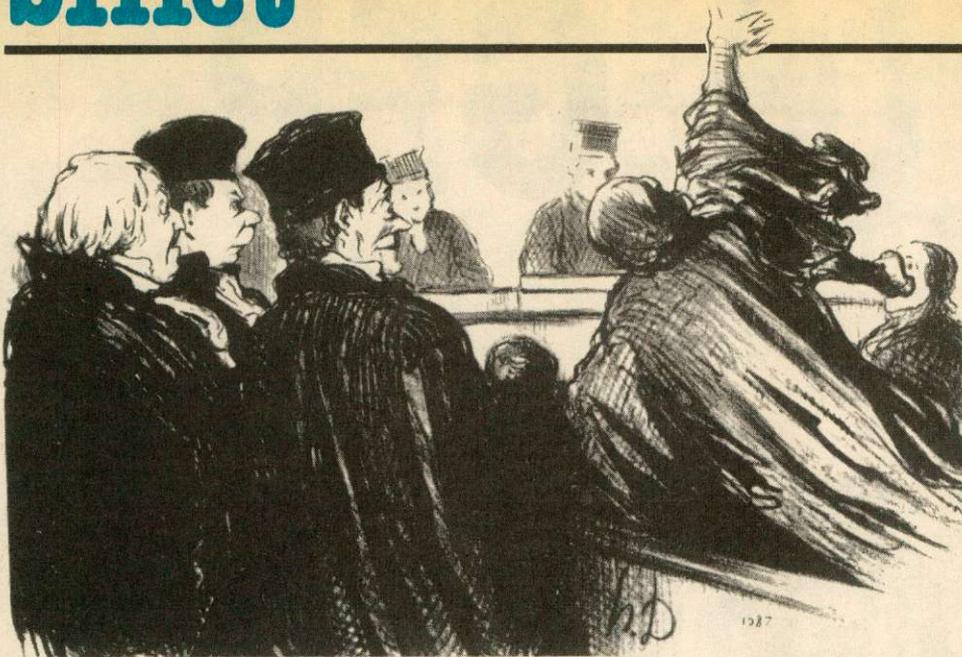
Après, il travaille quelque peu avec **Jean Corriveau**, le compositeur des musiques de films «**Un zoo la nuit**», «**Méandres**», et «**Les fleurs sauvages**». Après s'être séparé de Corriveau, Brunet délaissera quelque peu la musique et œuvrera deux ans au Comité de chômeurs du Sud-Ouest de Montréal, à Pointe St-Charles. Après cette intervention auprès des sans-emploi, il a séjourné au Guatemala un ou deux mois. C'est à son retour qu'il rencontre, par l'entremise d'un ami commun, François Bergeron.

Ça fait un long chemin pour Jacques Brunet, depuis CJMS-MA. Orientation qu'il dit ne pas regretter.

Disponible chez

La cassette «Chanter pour quelque chose» est distribuée par les productions B.S. inc, 6643 Drolet, Montréal, H2S-2S9, 514-276-7934, ou disponible à la Librairie Alternative, Boulevard St-Laurent à Montréal, ou à la Librairie La Sociale, rue Mont-Royal, également à Montréal.

Michel Crête.



Impayables

Je vous le dis, c'est à reculons qu'ils ont voté. De force, n'écoutant que leur sens profond de la justice. Celles et ceux qui ont pu voir le vote à l'Assemblée nationale ont constaté à quel point les députés étaient contrariés de devoir se voter une augmentation de «rattrapage» de 21 pour cent, qui a pris effet le 11 janvier.

Le sens du devoir, autant que celui de la justice, a constamment caractérisé nos élus. Leur abnégation devient palpable quand vient le temps de trancher dans les grandes questions. Parce que, voyez-vous, aucun sacrifice ne saurait les faire reculer quand vient le temps d'affirmer une conviction, unanimement partagée dans leur cénacle, qu'elles et ils sont les meilleurs.

Même au prix de l'impopularité, ils passent aux actes. En ne coupant pas leurs salaires de 20 pour cent, en se votant à eux-mêmes des hausses de rattrapage qui sont six fois plus élevées que ce qui a été accordé aux travailleuses et travailleurs du secteur public, à celles et à ceux régis par la loi du salaire minimum, aux assisté-e-s sociaux, nos députés ont montré du courage.

Certains esprits chagrins sont bien sûr venus susurrer que le geste manquait d'élégance. Insistant lourdement, ces mêmes esprits chagrins sont venus souligner que les députés se sont autosatisfaits au détour du temps des Fêtes, quand tout le monde a les idées ailleurs. Mais justement, en démocratie, le temps des Fêtes, c'est pour tout le monde. Ou presque...

La vertu de nos députés n'étant plus à démontrer, on doit constater qu'elle est de celle qui se perd dans l'intérêt comme les fleuves dans la mer, estimait en son temps La Rochefoucauld.

Ils sont vraiment impayables, même si c'est nous qui payons.

Ineffable

L'ineffable président du Conseil du patronat a une utilité certaine: personne mieux que lui ne réussit à indiquer un mode d'emploi. Les étiquettes, ça le connaît – surtout quand elles sont bilingues...

Pendant que les politiciens qui veulent nous vendre le libre-échange prennent toutes sortes de détours pour nous en vanter les avantages afin d'en mieux masquer les dangers, Ghislain Dufour ne s'embarrasse pas de circonlocutions. Le libre-échange, ça doit servir aux patrons pour faire retraiter les travailleuses et les travailleurs. Comme ce fut le cas avec la dernière récession, qui a servi aux entreprises à forcer des reculs au plan salarial.

«*Faudra s'ajuster pour faire face à la concurrence*», disait-il dans son message de fin d'année. Dans sa bouche, cela signifie revoir à la baisse lois et conventions susceptibles de nuire à l'harmonie américaine.

Incroyable

On l'oublie souvent, mais le sens premier du mot incroyable, c'est d'être difficile pour ne pas dire impossible à croire. Dans le dossier des chantiers maritimes, on peut donc dire du ministre Michel Côté et du premier ministre Mulroney qu'ils sont vraiment incroyables...

Michel Rioux

LE CEGEP:

VOIR LOIN

COLLOQUE
SUR LES CEGEP
ORGANISÉ PAR LA CSN
EN COLLABORATION
AVEC LA FNEEQ
ET LA FEESP
AU CEGEP
DU VIEUX-MONTRÉAL
LES 11, 12 ET 13
MARS 1988

